
Analyse des représentations du féminicide dans la population générale

Auteur : Arnaud, Alice

Promoteur(s) : Glowacz, Fabienne

Faculté : Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation

Diplôme : Master en sciences psychologiques, à finalité spécialisée en psychologie clinique

Année académique : 2020-2021

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/13790>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



Faculté de Psychologie, Logopédie et des Sciences de l'Éducation

Analyse des représentations du féminicide dans la
population générale.

Mémoire présenté par **Alice Arnaud**,

en vue de l'obtention du grade de Master en sciences psychologiques à finalité clinique,
spécialisé en psychologie de la délinquance et des toxicomanies.

Promotrice : **Fabienne Glowacz**

Lectrices : **Manon Goosse**

Charlotte Vanneste

Année universitaire 2020/2021

REMERCIEMENTS

Avant tout, je tiens à adresser mes sincères remerciements à ma promotrice Madame Fabienne Glowacz, pour son suivi, ses conseils, et sa bienveillance, mais aussi pour sa transmission de savoir et de passion tout au long de mon parcours universitaire.

Je remercie mes lectrices, Madame Manon Goosse et Madame Charlotte Vanneste, pour l'intérêt et le temps accordés à ce mémoire.

Mes remerciements vont également à Madame Annabelle Kinard et Madame Émilie Schmits, pour leur aide cruciale dès le commencement de ce mémoire, et leur disponibilité.

Je tiens aussi à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire, en participant et en diffusant mon enquête.

Enfin, je souhaite remercier mes amis et ma famille pour leur soutien et leurs encouragements sans faille.

Je tiens plus particulièrement à remercier ma mère, Pascale Arnaud, pour son implication inconditionnelle, et pour la motivation qu'elle m'apporte.

Je remercie également mon compagnon pour avoir toujours cru en moi, et pour sa présence quotidienne à mes côtés.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
REVUE DE LA LITTÉRATURE	6
1. Histoire du terme et définitions.....	6
2. Prévalence du féminicide.....	9
3. Typologie du féminicide.....	11
4. Les théories du féminicide.....	12
4.1. Le féminicide au travers du génocide.....	13
4.1.1 Le féminicide de masse et la mondialisation.....	14
4.2. Le féminicide intime.....	16
4.2.1. Les théories féministes.....	17
4.2.3. Les théories systémiques.....	18
4.3. Apport des théories sociales sous une perspective féministe.....	20
5. Le féminicide en période de crise sanitaire.....	22
6. Programmes d'intervention.....	24
6.1. La prévention.....	24
6.2. Les interventions thérapeutiques.....	26
6.3. Le travail en réseau.....	27
OBJECTIFS ET HYPOTHÈSES	28
MÉTHODOLOGIE	30
7. Population.....	30
8. Procédure.....	31
9. Instruments de mesure.....	32
9.1. Questionnaire sociodémographique.....	32
9.2. Questions ouvertes.....	32
9.3. Échelles.....	33
10. Analyses Statistiques.....	35
RÉSULTATS	37
11. Données sociodémographiques.....	37

12. Résultats aux questions ouvertes.....	40
13. Résultats aux hypothèses.....	46
13.1. Hypothèse 1.....	46
13.2. Hypothèse 2.....	51
13.3. Hypothèse 3.....	53
13.4. Hypothèse 4.....	55
13.5. Hypothèse 5.....	57
INTERPRÉTATION ET DISCUSSION.....	59
14. Discussion autour des questions ouvertes.....	59
15. Discussion autour des hypothèses.....	62
16. Limites de l'étude.....	65
17. Perspectives de recherches.....	66
CONCLUSION.....	67
BIBLIOGRAPHIE.....	69
ANNEXES.....	77
<u>Annexe 1.</u> Échelle de représentation du féminicide, élaborée à partir de « The Domestic Violence Myth Acceptance Scale » de Peters (2003).....	77
<u>Annexe 2.</u> Échelle de sexisme ambivalent validée et traduite en français par Dardenne et ses collaborateurs (2006).....	78
<u>Annexe 3.</u> Listes des mots cités qu'une seule fois à la première question ouverte.....	80
<u>Annexe 4.</u> Résultats de la régression linéaire logistique entre l'âge, le niveau d'étude, la catégorie professionnel et les questions relatives aux représentations des causes des féminicides.....	81
<u>Annexe 5.</u> Résultats de la régression linéaire logistique entre l'âge, le niveau d'étude, la catégorie professionnel et les questions relatives aux représentations de l'ampleur des féminicides.....	85
<u>Annexe 6.</u> Formulaire de consentement de participation à l'étude.....	87
RÉSUMÉ.....	89

INTRODUCTION

L'intérêt général florissant pour les droits de la femme, et l'égalité entre les genres, a permis de mettre en lumière le concept de féminicide. L'utilisation de ce terme, pour définir le meurtre d'une femme en raison de sa condition de femme, est devenue de plus en plus courant ces dix dernières années, notamment dans la presse et les médias, où le taux d'utilisation du terme a augmenté de 779% en 2019 en comparaison à 2018, en France (Observatoire de la parité dans la presse, 2019).

De même, les violences faites aux femmes se sont inscrites dans les préoccupations politiques, des services de pouvoir public, mais aussi de la justice, au travers de la création de nouvelles associations et de nombreuses lois visant à condamner ces violences, et protéger les victimes (Commission Nationale Consultative des droits de l'homme, 2016).

Néanmoins, peu de données scientifiques permettent d'évaluer si le terme de féminicide est bien compris par le grand public, ni même comment ce dernier appréhende ce concept.

Par conséquent, l'objectif de cette recherche sera d'évaluer les représentations du féminicide dans la population générale, et de définir quels facteurs influencent ces représentations.

Dans un premier temps, la revue de littérature permettra d'apporter une analyse descriptive du concept de féminicide, en approfondissant sur l'histoire du terme, sur les différentes formes que le féminicide peut prendre, ou encore sur les différentes théories liées à ce phénomène. Nous verrons également l'impact de la pandémie du COVID sur les féminicides, ainsi que les interventions possibles pour les limiter.

Dans un second temps, nous présenterons nos hypothèses et notre méthodologie, puis les résultats obtenus. Enfin nous discuterons ces derniers, tout en relevant les limites de l'étude, et les futures recherches possibles dans ce domaine.

1. Histoire du terme « féminicide » et définitions

Le terme de féminicide a été utilisé pour la première fois en 1801 dans une publication britannique pour signifier « le meurtre d'une femme » et plus tard, en 1848, dans le Wharton's Law Lexicon (Russel, 2008). Cependant, ce terme est resté peu connu avant la tenue du premier tribunal international des crimes contre les femmes de 1976 à Bruxelles, où Diana Russel l'a introduit pour dénoncer les violences faites aux femmes (Machado, 2019).

Cette dernière a envisagé plusieurs définitions du féminicide pour finalement s'accorder sur « the killing of females by males because they are female » (Russel & Harmes, 2001), qui pourrait se traduire en français par le meurtre de personnes de genre féminin par des personnes de genre masculin, parce qu'elles sont de genre féminin.

Par la suite de nombreux auteurs ont apporté leurs définitions (Widyono, 2008). Jacquelyn Campbell et Carol Runyan (1998) expliquent le féminicide comme « tous les meurtres de femmes, indépendamment du motif ou du statut de l'agresseur », Russel et Jill Radford (1992) le définissent comme « le meurtre misogyne de femmes par des hommes » et Carcedo et Sargot Rodriguez (2002) comme le meurtre d'une femme en raison de sa condition de femme (cité par Widyono, 2008). En 2015, Iranzo propose une définition plus complète en parlant du « meurtre d'une femme parce qu'un ou plusieurs garçons ou hommes, bien que certaines femmes acceptent elles-aussi ces valeurs masculines, l'ont condamné à mort en invoquant des raisons quelconques, alors qu'en réalité ils estiment qu'elle a défié l'ordre patriarcal, au-delà de ce qu'ils sont prêts à tolérer » (cité par Grzyb et al., 2018).

Bien que le terme féminicide fut adopté dès 1976 par de nombreux pays, la mise en place de nouvelles politiques, pour lutter contre les violences faites aux femmes, s'est avérée plus hétérogène. Les travaux de recherche de Laurel Weldon et Mala Htun (2013) ont mis en lumière l'effet de la mobilisation féministe sur les variations entre les pays. En outre, cette dernière a permis d'élaborer et d'identifier les violences faites aux femmes, et de les inscrire dans les préoccupations politiques au niveau national, puis international.

De même, cette étude a relevé l'avance du Canada dans la mise en place de politique concernant la violence conjugale, en comparaison à la Belgique où ces mesures sont arrivées plus tardivement. En effet, avant la Loi Lizin du 24 novembre 1997¹ visant à « combattre la violence au sein des couples », l'article 413 du Code pénal excusait les coups et blessures, ainsi que l'homicide d'une femme en situation de flagrant adultère.

En mars 2016, la Belgique a ratifié la Convention d'Istanbul visant à condamner toutes types de violences faites aux femmes, mais ce n'est que le 10 juin 2016 que le terme de « féminicide » apparaît dans une proposition de résolution, votée par le parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, visant à le condamner. En votant pour cette résolution le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale s'est engagé à :

« 1) condamner tout acte de féminicide et tout crime de guerre à l'encontre de la femme;

2) soutenir toute action qui vise à dénoncer le féminicide et à éradiquer ces crimes sexistes et d'intercéder en ce sens auprès des gouvernements fédéraux;

3) demander au gouvernement fédéral d'ériger le féminicide en infraction pénale et de reconnaître la terminologie féminicide quant aux violences à caractère sexiste perpétrées sur les corps des femmes. ».

D'une part, le travail de dénomination a permis de rendre visible les types d'homicide particulier commis envers les femmes, et donc de développer des réponses plus pertinentes, concernant les types d'interventions politiques, juridiques, sociales, et thérapeutiques (CNCDH, 2016).

D'autre part, nommer le féminicide en tant que tel peut réduire la légitimation des féminicides résultant de la violence conjugale, en ne les définissant plus comme des crimes passionnels. L'importance de cette nuance réside dans l'évocation d'émotions qui seraient insoutenables lors des crimes passionnels, et donc justifierait une réaction incontrôlable voire involontaire de la part de l'auteur des faits (Machado, 2019). Cette conceptualisation du féminicide est particulièrement à risque, car elle banalise et nie la dangerosité de la violence conjugale (Mercader, 2011).

Néanmoins, un débat persiste autour de l'utilisation du terme féminicide dans le contexte juridique, notamment en France où il ne présente aucune valeur légale. Deux principaux arguments ont été mis en avant pour justifier ce choix, tout d'abord, le terme entrerait en contradiction avec la décision prise, dans le Code pénal de 1994, de ne plus nommer une infraction en fonction de la victime. De plus, la racine du mot évoquant la notion d'identité féminine, il y aurait un

¹ L. n°1998009048

risque quant au respect du principe d'égalité de chacun face à la justice (Marie, 2020). D'une part, les textes de lois français ne distinguent jamais les genres, mise à part une loi à propos des femmes enceintes, et d'autre part ce terme serait réducteur pour les autres individus, que les femmes, subissant des violences liées au genre (Leray & Monsalve, 2017).

Une circonstance aggravante pour les crimes à motivation sexiste a été ajoutée dans le droit français, cependant, cette décision ne semble pas permettre la mise en lumière de l'ampleur et de la gravité des violences subies par les femmes. De même, un consensus sur l'utilisation du terme féminicide, pour regrouper les formes les plus extrêmes de violence commises envers les femmes, semblerait plus productif pour entreprendre une analyse globale de ce phénomène (Leray & Monsalve, 2017).

2. Prévalence du féminicide

Outre l'effet de la nomination, les études quantitatives ont elles aussi grandement participé à la prise de conscience concernant l'étendue des féminicides.

Bien que le taux d'homicides d'hommes soit quatre fois plus élevé que celui des femmes en règle générale, le taux de féminicides dans le cadre domestique dépasse grandement celui des homicides d'hommes. En effet, sur les 93 000 féminicides identifiés au niveau mondial en 2014, près de 50% ont été perpétrés par un membre de la famille ou le partenaire intime de la victime. À l'inverse, 6% des homicides masculins ont été commis dans ce contexte (ONUUDC, cité dans Weil, 2018). Plus précisément, environ 40% des homicides de femmes en Afrique sont le fait de leur partenaire intime, ce chiffre s'élève à presque 59% en Asie du Sud-Est et à 41% en Amérique, enfin, la prévalence est d'environ 20% en Europe (Stöckl et al., 2013).

Les données de l'OMS (2012) estiment qu'environ 35% des féminicides sont commis par un partenaire intime masculin, tandis que 5% des homicides d'hommes seraient commis par leurs partenaires intimes féminins, bien souvent pour se défendre.

D'un point de vue national, la Délégation aux victimes opérant en France a relevé 173 meurtres commis par un partenaire ou ex partenaire intime en 2019, dont 146 femmes et 27 hommes. Une augmentation a été observée en comparaison à l'année 2018, où 149 meurtres de ce type avait été recensés, cependant les conflits et les ruptures demeurent les facteurs principaux des passage à l'acte identifiés (Ministère de l'intérieur de France, 2020).

En Belgique, nous pouvons relever l'absence de service officiel dédié à comptabiliser les féminicides intimes. Dans l'objectif de pallier à ce manque, plusieurs membres d'associations de terrain se sont mobilisés afin d'élaborer un blog comptabilisant les victimes. En 2017, 42 cas de féminicides intimes ont été comptabilisés, contre 38 en 2018, et 24 en 2019 et 2020 (Stop Féminicide, 2020). Néanmoins, ces données prennent en compte seulement les cas relayés par la presse en ligne, par conséquent il est probable qu'elles sous-estiment la réalité.

Les résultats d'une méta-analyse sur la prévalence du taux de féminicides dans le monde n'a relevé aucune corrélation entre le taux de féminicides et le taux d'homicides en général dans un pays, de même qu'entre le taux de féminicides et l'état d'égalité entre les genres dans le pays,

ou encore avec la durée des politiques en vigueur contre les violences faites aux femmes, ou le taux de pauvreté (Schröttle & Meshkova, 2018).

Toutefois, ces données sont limitées par la présence d'un important chiffre noir, majoritairement dû à la méthodologie de recueil, notamment en Europe où la principale source de données est limitée aux statistiques fournis par la Police. De même, le manque d'hétérogénéité, dans la définition du féminicide et dans l'acceptation du terme, rend complexe l'étude et la comparaison des taux de féminicides dans le monde (Schröttle & Meshkova, 2018).

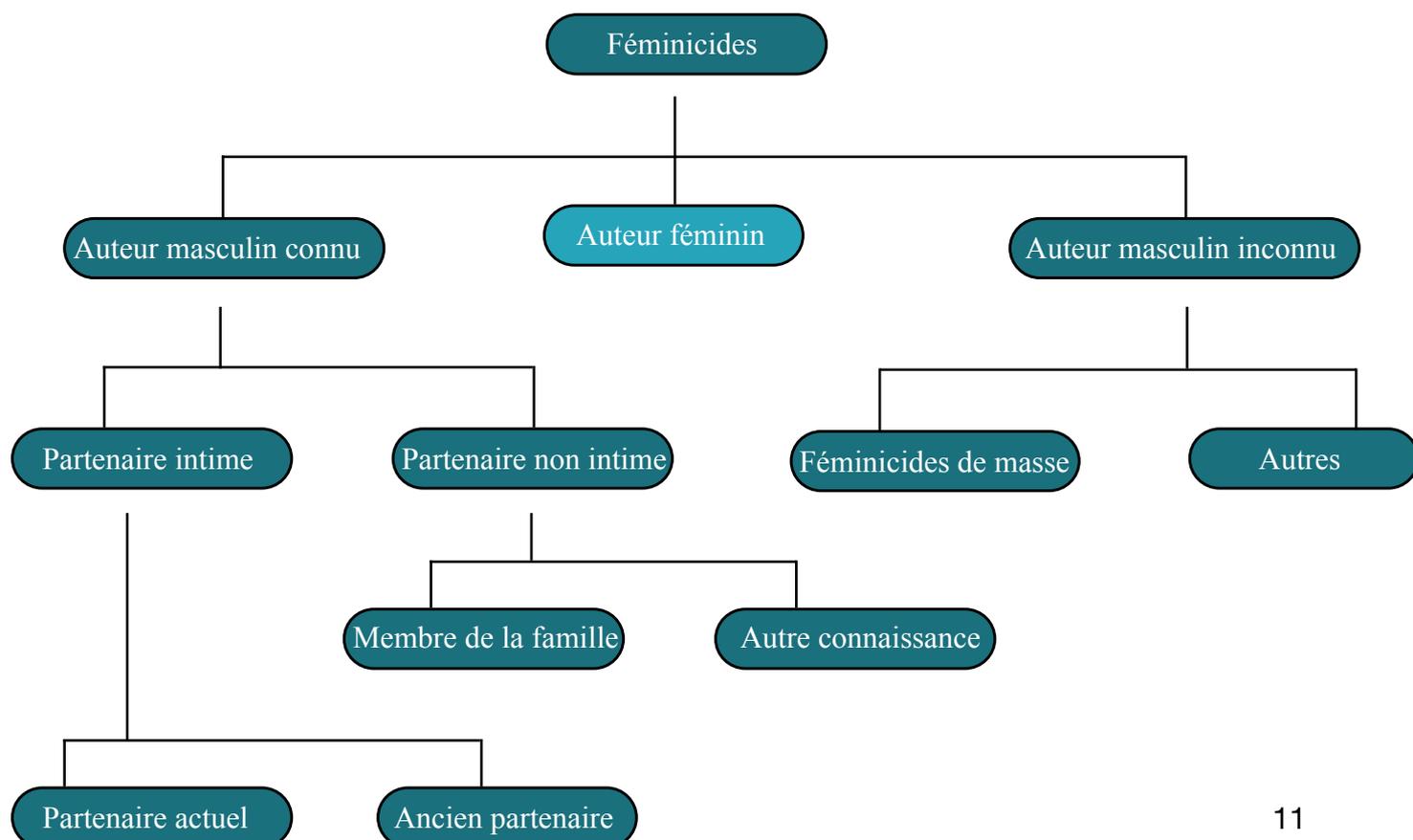
3. Typologie du féminicide

Diana Russel a défini différents types de féminicide, tout d'abord, le féminicide intime qui est dès lors commis par un mari, un compagnon, un petit ami ou un ex, puis le féminicide familiale engendré par le père, le frère, l'oncle, le grand-père ou une figure masculine de la belle famille, le féminicide par un autre auteur connu comme un ami de la famille ou une figure d'autorité extra-familiale, et enfin le féminicide entrepris par un inconnu (2008).

Dans de rares occasions, les femmes peuvent également être auteures de féminicides, cependant, la littérature scientifique est peu renseignée à ce sujet (Weil, 2018).

Par la suite, les féminicides de masse ont été ajoutés, afin d'intégrer les meurtres de femmes résultant « d'acte de pouvoir et de domination masculins », tel que les mutilations génitales, les contaminations au virus de l'immunodéficience humaine, et les crimes de guerres (Russel cité dans Widyono, 2008).

Figure 1. Typologie du féminicide. Adaptée de « Conceptualizing Femicide » par Widyono, M, 2008, *Strengthening Understanding of Femicide : Using research to galvanize action and accountability*, p.11.



4. Les théories du féminicide

L'étude du féminicide peut suivre différentes approches selon les auteurs, tout d'abord nous pouvons citer l'approche féministe qui examine les féminicides tout en relevant l'implication des valeurs de domination patriarcale, puis l'approche sociologique qui s'attache à définir les caractéristiques spécifiques du féminicide, l'approche criminologique, quant à elle, permet d'appréhender ce type de meurtre en le différenciant des autres homicides, ensuite une approche centrée sur les droits de l'homme, inscrit les féminicides dans une perspective plus globale, et tient compte des conséquences au delà du niveau individuel, enfin l'approche décoloniale enquête sur les féminicides dans le contexte de la « domination coloniale » (Corradi et al., 2016).

Ces perspectives ont permis d'élaborer cinq types de modèle explicatif du féminicide, dans un premier temps, « les modèles intrapersonnels » identifient les différentes caractéristiques personnelles des auteurs comme étant la cause des comportements violents, dans un second temps « les modèles basés sur les sous-types d'agresseurs » distinguent les auteurs selon leur façon de procéder, dans un troisième temps, « les modèles interpersonnels » se sont concentrés sur « les caractéristiques du couple » vivant les violences, par la suite, « les modèles socioculturels » ont mis en avant les effets des représentations sociales et culturelles, sur les violences de genre, et enfin, les modèles « inclusifs » ont pour objectif de mettre en relation l'ensemble des données de la littérature scientifique préexistantes (Finkel & Eckhardt, cité dans Corradi et al., 2016) .

Dans la suite de ce chapitre, nous analyserons les deux types de féminicides les plus documentés dans la littérature scientifique, c'est-à-dire les féminicides de masse, puis les féminicides commis par un partenaire intime. Par la suite, nous étudierons l'implication des théories sociales sous une perspective féministe.

4.1. Le féminicide au travers du génocide

Les féminicides de masse ont majoritairement lieu au cours des conflits armés, notamment lors des génocides. Dans cette situation, l'assassinat n'est pas une obligation pour que l'acte soit considéré comme un féminicide. En effet, le génocide d'une population passe également par « l'anéantissement de sa capacité de reproduction », dès lors les viols et les mutilations commis pour faire subir aux femmes des grossesses non désirées, les contaminer par des maladies sexuellement transmissibles, ou pour qu'elles se sentent comme morte de l'intérieur, entrent dans la catégorie des féminicides (Ricci, 2019) .

Ce type de violence envers la femme a été observé notamment lors du génocide Rwandais de 1994, où les nombreuses attaques subies par les femmes Tutsi étaient vivement encouragées par la propagande stigmatisante de l'État rwandais, qui les illustrait comme des êtres différents, et incarnant le mal.(Ricci, 2019).

De même, des dynamiques similaires ont eu lieu au Guatemala, malgré les accords de paix signés en 1996. Une étude réalisée par Victoria Sanford (2008), relate une augmentation de 63,41% des féminicides entre 2002 et 2005. De plus, l'après-guerre a laissé entrevoir des stérilisations forcées visant à contrôler les naissances engendrées par les femmes indigènes, ces dernières étant considérées par l'État comme « incapables de comprendre les processus biologiques » liés à la contraception et « les enjeux sociaux liés à leur reproduction », en raison de leur appartenance à des classes sociales défavorisées (Garcia, 2016). La culture d'impunité présente au Guatemala, et l'explication de l'augmentation des féminicides seulement par la présence de gangs, semblent cristalliser les violences et ralentir les possibilités d'évolution positive (Bellino, 2010).

En outre, les stigmatisations et les agressions vécues par les minorités lors d'un génocide semblent être tenaces et perdurent dans le temps, bien après la fin dudit génocide. Nous pouvons citer l'exemple des femmes Autochtones du Canada, qui encore aujourd'hui sont les principales victimes de féminicides, d'agressions physiques, sexuelles et verbales, de traite des êtres humains et de prostitution forcée. En effet, ces dernières sont 16 fois plus à risque d'être la cible d'un meurtre ou d'être portées disparues, comparativement aux femmes blanches, malgré qu'elles ne représentent que 4% de la population féminine totale, et que 300 ans se soient écoulés depuis le

génocide Autochtones (Enquête Nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019). Nonobstant l'avance du Canada en matière d'interventions contre les violences faites aux femmes, le pays semblent toujours sous l'influence de « facteurs systémiques, comme la marginalisation économique, sociale et politique, le racisme, la discrimination et la misogynie » pouvant contribuer à ce type de violence (Enquête Nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019).

4.1.1. Le féminicide de masse et la mondialisation

Bien qu'ils ne furent pas subséquent à un génocide, les féminicides des années 1990 perpétrés à Ciudad Juárez au Mexique s'inscrivent dans la catégorie des féminicides de masse. Des centaines de corps de femmes, majoritairement pauvres, migrantes, et ouvrières ou travailleuses du sexe, ont été retrouvés mutilés, violés, et parfois brûlés, sans interventions particulières de la part des autorités ou de l'État mexicain (Falquet, 2014).

Jules Falquet (2014) a proposé une analyse de ces assassinats, sous le point de vue des sciences économiques, permettant d'intégrer un contexte historique, politique, et social à ces événements.

Au vue de la population principalement ciblée par ces meurtres, Falquet a, tout d'abord, relevé une importante exploitation de ces femmes, liée à la mondialisation capitaliste, qui a ajouté à la sphère du travail des tâches qui étaient préalablement réservées au cadre domestique. Falquet (2014) a nommé ce phénomène le « dés-amalgame conjugale » qui consiste à commercialiser le corps des femmes, au travers de la prostitution et de la gestation pour autrui. Bien que la reconnaissance des ces activités en tant que travail rémunéré peut représenter une avancée dans les libertés individuelles de certaines femmes, Falquet considère le dés-amalgame conjugale comme une nouvelle forme d'appropriation collective de la femme, perpétuant le patriarcat. En effet, majoritairement, les femmes pratiquant ce type de travail, évoluent dans un milieu augmentant les risques de violences et de maladies, sans parvenir à l'autonomie financière initialement désirée (Falquet, 2014).

Par la suite, l'auteur avance qu'en plus de participer à la diminution du coût de main-d'oeuvre des femmes travailleuses, les nombreux assassinats et l'impunité derrière ces actes a créé un climat de terreur les empêchant de lutter pour leurs droits « en tant que femmes, travailleuses, pauvres ou migrantes » (Falquet, 2014).

Enfin, Falquet (2014) met en exergue l'implication des acteurs politiques et des médias dans l'instauration du climat de terreur, et dans la banalisation de ces violences. En effet, ces derniers ont culpabilisé les victimes, en leur conseillant, par exemple, de s'imposer elles-mêmes des couvre-feux, et en leur expliquant qu'elles étaient aisément exploitables, ou pouvaient être « l'objet de désir sexuel ».

4.2. Le féminicide intime

Nous avons vu au cours des sous-chapitres précédent la possible inscription des féminicides dans des dynamiques territoriales et politiques larges, touchant en priorité les femmes racisées et de milieux précaires. Toutefois, les données quantitatives ont démontré que les féminicides intimes s'opèrent sans distinction de « milieu, de territoire, de génération, de nationalité, et de religion » (CNCDDH, 2016).

En outre, les féminicides intimes résultent de la forme la plus extrême et la plus grave de violence conjugale, et sont corrélés avec des antécédents de violences au sein du couple sous-tendus par une escalade des violences, la présence de comportements obsessionnel et de dépression chez l'auteur, les tentatives de suicide ou d'isolement de la victime, ou encore dans les situations de rupture (Bureau du coroner en chef de l'Ontario, cité dans Johnson et al., 2017). Malgré qu'il n'existe pas de caractéristiques précises pouvant déterminer à l'avance si un homme aura recours à la violence conjugale au cours de sa vie, plusieurs auteurs s'accordent sur la présence récurrente de certains traits de personnalités comme l'impulsivité, la jalousie, ou encore des types de personnalité dépendante, limite, ou instable (Ramos, 2019).

Plus précisément, les facteurs de risques présents chez les auteurs de violences conjugales peuvent se regrouper selon quatre catégories, tout d'abord « les facteurs individuels », tel qu'un jeune âge, la présence de trouble de la personnalité et de trouble dépressif, avoir été victime d'abus, de violence, ou de rejet durant l'enfance, puis « les facteurs relationnels », comprenant les conflits et l'instabilité du couple, l'isolement de la femme, une domination masculine au sein de la famille, et le stress économique, par la suite les « facteurs communautaires » représentent l'association à des pairs délinquants, le chômage et un faible niveau de sanction envers les violences conjugales, et enfin les « facteurs sociaux » comme la présence de normes patriarcales strictes (Krug et al., cité dans Caicedo-Roa et al., 2020).

De la même manière, l'exposition antérieure à des violences intra-familiales, l'accès à une arme à feu au domicile, l'isolement, avoir reçu des menaces de mort de la part de son partenaire, avoir été étranglée par ce dernier, harcelé, forcée à entretenir des rapports sexuels, ou encore maltraitée pendant la grossesse, représentent les facteurs de risque liés aux victimes de féminicide intime (Campbell et al., cité dans Caicedo-Roa et al., 2020).

De surcroît, certains chercheurs ont établi une typologie des auteurs de violence conjugale selon trois catégories. La première correspond aux auteurs agissant seulement dans le cadre domestique, sous l'influence de représentation patriarcale, et qui pourrait être réceptif aux prises en charge psychoéducatives de groupe, la seconde regroupent les auteurs présentant des troubles mentaux sévères nécessitant une psychothérapie individuelle, en plus des interventions de groupe, tandis que la troisième comprend les auteurs ayant commis d'autres crimes, en plus des violences intra-familiales (D. G. Dutton & Starzomski, cité dans Walker, 1995)

4.2.1. Les théories féministes

Les perspectives féministes envisagent les violences faites aux femmes comme étant un moyen pour les hommes d'imposer leur domination et leur contrôle (Machado, 2019), besoins découlant des lois et des croyances communes ayant défini le statut de la femme comme inférieur à celui de l'homme (Roy, 2001). En effet, comme nous l'avons vu précédemment, l'article 413 du Code pénal belge excusait les féminicides intimes en cas de flagrant délit d'adultère, et il en était de même en France jusqu'en 1975 dans l'article 324 du Code Pénal. Au Brésil, assassiner sa femme en cas d'adultère a longtemps été légal également, cet acte étant vu soit comme un moyen de défendre son honneur, soit comme une perte momentanée de « contrôle de soi sous le coup d'une émotion violente » (Machado, 2019).

Malgré l'abrogation de ces lois et la mise en place de nouvelles visant à condamner les violences commises à l'égard des femmes, les théories féministes suggèrent que ces violences sont toujours empreintes de ces anciennes représentations, inscrites dans « une culture du viol ». Cette dernière a été défini comme un ensemble « complexes de croyances » qui normalise, et rend légitime, voir érotique, les violences envers les femmes (Buchwald et al., cité dans Rentschler, 2014).

Sous les mêmes perspectives de domination de l'homme sur la femme, la roue du contrôle et du pouvoir de Johnson, réalisée en 1979, permet de mieux appréhender les différentes formes de violence et de contrôle coercitif utilisés par certains auteurs de violence conjugale. Johnson évoque tout d'abord le recours à la coercition et aux menaces, à l'intimidation, à la violence psychologique, à l'isolement, puis le fait de nier, blâmer, minimiser, et d'utiliser les enfants dans le

conflit, enfin il cite l'invocation du privilège masculin et le recours à l'abus économique (Johnson, cité dans Flynn et al., 2015).

De même, le modèle du cycle de la violence, réalisé par Walker en 1979 a tenté d'expliquer l'escalade des violences au sein d'un couple, tout en considérant la difficulté de sortir de cette dynamique. Tout d'abord, Walker a relevé une première phase, celle des tensions, marquée par des conflits et des tentatives de l'auteur de garder le contrôle sur la victime. La phase suivante constitue l'explosion de la violence et de la colère de l'auteur, dans le but de retrouver le contrôle et le pouvoir initial. Puis, la troisième phase laisse place à un temps de justification, l'auteur va alors exprimer des regrets, et chercher à culpabiliser la victime pour la rendre en partie responsable des violences (Walker, cité dans Pretorius & Botha, 2006). Enfin, la dernière phase représente celle de la lune de miel, dans laquelle la victime se culpabilise, et garde espoir de voir les violences cessées, notamment par l'adaptation de ces comportements aux attentes de l'auteur des violences (Born & Glowacz, 2006).

4.2.2. Les théories systémiques

L'approche systémique s'est opposée aux concepts féministes en prônant une bidirectionnalité des violences, découlant de dysfonctionnements au sein du couple (Vanneste, 2017). Ainsi, le maintien de la violence et les dynamiques interactionnelles seraient une responsabilité commune, et la pathologie résiderait dans la relation, plutôt que chez le partenaire masculin (Bryant, 1994).

Cette perspective s'est appuyée notamment sur la théorie de l'attachement de Bowlby qui en plus de définir les différents styles d'attachement développés dans l'enfance, a avancé que ces derniers auraient également un impact dans les relations amoureuses entretenues à l'âge adulte (Bowlby, cité dans Katafiasz, 2020). Par exemple, la stabilité d'un couple serait grandement perturbée lorsque les partenaires ont des besoins de proximité ou de distance différents, ou lorsque leurs styles d'attachement sont particulièrement insécures. Dès lors, la violence au sein de ces couples peut être envisagée comme une stratégie visant à diminuer la colère accumulée, de par le style d'attachement, et de rééquilibrer une juste distance entre les partenaires (Katafiasz, 2020). De plus, des études ont pu observer la présence de violence conjugale dans les couples où l'au-

teur présentait un niveau élevé de peur de l'abandon, et la victime un haut niveau de peur de l'intimité (Park, cité dans Katafiasz, 2020). De même, d'autres recherches ont relevé que la présence d'un style d'attachement préoccupé chez les deux partenaires augmentait les risques de violences entre eux (Allison et al., cité dans Katafiasz, 2020).

En outre, la théorie des systèmes familiaux de Bowen peut également mettre en lumière certaines dynamiques de violence conjugale. Ce dernier a relevé la différenciation de soi comme la capacité de conserver son identité personnelle, tout en faisant partie d'une identité de couple. Cependant, lorsque cette capacité est insuffisante, il existe un risque de fusion entre les deux identités, et par conséquent les menaces pour la relation deviennent également des menaces pour l'identité individuelle (Bowen, cité dans Katafiasz, 2020). La pression et l'anxiété, découlant de cette fusion, entraîneraient un besoin de distance, pouvant se manifester par des comportements violents (Allison et al., cité dans Katafiasz, 2020). Les résultats de certaines études empiriques ont pu soutenir cette théorie, en démontrant la présence d'une dépendance et d'une sensibilité accrue aux comportements de leur partenaire, au sein des couples vivant de la violence conjugale (Bartle & Rosen, cité dans Katafiasz, 2020).

Toutefois, il a été reproché à cette approche de minimiser la gravité de la violence conjugale, car ce type de raisonnement pourrait amener au blâme de la victime et à l'exonération de l'auteur, vis-à-vis de ces comportements violents (Bryant, 1994).

Le typologie de Johnson a permis de faire le lien entre les approches féministes et systémiques, en faisant la différence entre le terrorisme intime motivé par la domination et le pouvoir, la violence situationnelle pouvant être exercée par les deux conjoints lors de conflits moins grave, et la violence résistante engendrée par la victime, en réponse à du terrorisme intime (Vanneste, 2017). Néanmoins, l'explication des féminicides via les concepts de pouvoir, et de domination patriarcale, semble toujours être la plus représentée dans la littérature (Baldry & Magalhães, 2018).

4.3. Apport des théories sociales sous une perspective féministe

En considérant les théories sociales et féministes, le féminicide pourrait être envisagé comme résultant de la forme la plus hostile de sexisme.

De manière générale, le sexisme comprend l'ensemble des attitudes hostiles envers les femmes (Glick & Fiske, 1996), toutefois, le sexisme qualifié de bienveillant semble également jouer un rôle dans les dynamiques de violence commises envers les femmes (Dardenne et al., 2006). Ainsi, ce type de sexisme est, d'une part, délétère pour l'épanouissement des femmes (Dardenne et al., 2006), et d'autre part, participe à la légitimation des violences qu'elles subissent (Ramiro-Sánchez et al., cité dans Fasanelli et al, 2020). En effet, la présence de sexisme bienveillant chez un individu peut permettre de prédire « une attitude négative » envers les femmes entretenant des rapports sexuels hors mariage (Sakalli et Glick, cité dans Dardenne et al., 2006), mais aussi de responsabiliser les victimes de viol, dans le cadre d'une relation initialement consentie (Abrams et al., cité dans Dardenne et al., 2006).

En outre, le sexisme bienveillant regroupe les attitudes de « protection paternaliste », qui supposent que les femmes ne peuvent se défendre, ou se protéger, sans la présence d'un homme, mais aussi les croyances d'« intimité hétérosexuelle », suggérant une dépendance sexuelle de l'homme envers la femme, et enfin la « différenciation complémentaire de genre », qui en plus d'établir une différenciation entre les hommes et les femmes, considèrent que les caractéristiques positives du stéréotypes féminins viennent compenser les manques de la personnalité masculine stéréotypée, et inversement (Glick & Fiske, 1996).

La nécessité de l'homme de se distinguer de la catégorie « femme » pourrait s'illustrer à l'aide de la théorie de l'identité sociale de Tajfel, qui définit cette dernière comme « la conscience qu'à l'individu d'appartenir à un groupe social, ainsi que la valeur et la signification émotionnelle qu'il attache à cette appartenance ». Cette théorie a permis de mettre en avant un besoin important « d'atteindre, ou de maintenir une identité sociale positive » par le biais de comparaison avec les autres groupes (Tajfel, cité dans Licata 2007). Ainsi, l'appartenance à un groupe perçu comme dominant, augmenterait les attitudes de différenciation avec les groupes minoritaires, afin de justifier la supériorité de leur statut (Tajfel, cité dans Glick & Fiske, 1996).

Sous cet angle, l'adoption de comportements sexistes, dévalorisant le statut de la femme, permettrait aux hommes de légitimer, mais aussi de maintenir, leur position dominante dans la société. Par ailleurs, le sexisme bienveillant rendrait plus acceptable la sous-évaluation des femmes, au travers de certaines valorisations comme la sensibilité, tandis que le sexisme hostile serait entrepris seulement dans les situations où les individus se désolidarisent de la norme établie par le groupe dominant (Dardenne et al., 2006).

Enfin, il semble important de relever une utilisation quasi-systématique des différences physiques entre les sexes, dans les différentes cultures, pour définir les catégories sociales (Sto-ckard & Johnson, cité dans Glick & Fiske, 1996). De même, l'identité de genre est considérée comme l'une des formes d'identité sociale développée le plus tôt, dans la trajectoire développementale d'un individu (Maccoby, cité dans Glick & Fiske, 1996), démontrant un ancrage précoce des distinctions de genre.

5. Le féminicide en période de crise sanitaire

Au cours de l'année 2019, 2020, et 2021, le monde a dû faire face à la pandémie de COVID-19, qui a bouleversé le quotidien des êtres humains. De nombreuses mesures restrictives ont été imposées à la population, dans le but de réduire la propagation du virus, telles que le port du masque, la distanciation sociale, et les confinements (Glowacz & Schmits, 2020). En conséquent, nous étudierons dans ce chapitre l'impact de ces mesures sur les féminicides.

Bien qu'actuellement, aucune recherche n'ait pu établir de comparatif dans le nombre des victimes de féminicides avant et pendant la pandémie, de nombreux pays ont fourni des rapports révélant une augmentation des violences faites aux femmes et des féminicides, notamment dans le cadre intime (Standish & Weil, 2021).

En effet, l'Argentine a décompté 213 féminicides de janvier à octobre 2020, de plus, le Brésil a signalé une augmentation de 18% des appels au service d'assistance téléphonique d'État en mars 2020, de même, les lignes d'assistance ont été saturées en Turquie et 18 femmes ont été tuées pendant le confinement. L'Espagne a également repéré 18 féminicides au cours de la pandémie. Par la suite, les féminicides ont augmenté d'un tiers en Israël, et le Royaume-Uni en a relevé trois fois plus en mars 2020, en comparaison aux dernières décennies. Enfin, la France a communiqué une augmentation de 30% des violences conjugales durant le confinement (Standish & Weil, 2021).

L'amplification des violences commises envers les femmes tout au long de la crise du COVID, peut s'appréhender sous plusieurs perspectives.

Dans un premier temps, le confinement a impliqué un long enfermement des couples, et des familles au sein du domicile, augmentant les risques d'escalades de violence et d'explosion de cette dernière, de la part d'un conjoint violent (Polischuk & Fay, cité dans Standish & Weil, 2021). En outre, il est envisageable que le climat de tension, et de peur, ainsi que la détresse psychologique engendrés par les conditions sanitaires et l'enfermement (Glowacz & Schmits, 2020), aient eu pour effet de déclencher des situations de violence, parmi des couples, qui n'avaient jamais expérimentés ce type de situation au préalable.

Dans un second temps, les ressources globales des différents pays ont été mobilisées dans la lutte contre le virus. D'une part, de nombreux foyers pour femmes ont été fermés, les obligeant à retourner vivre dans des logements connus de leurs agresseurs, si ce n'est directement avec eux. D'autre part, les services sociaux, les groupes de soutien, et les associations d'aide aux victimes, ont été fortement réduits, limitant l'accès, aux femmes dans le besoin, à des structures sécurisantes, et augmentant le sentiment d'impuissance (Standish & Weil, 2021).

Enfin, la signalisation des cas de violences conjugales a été également perturbée par la présence constante du conjoint, et le contrôle qu'il pouvait exercer sur la victime, ne lui permettant pas de contacter la police par voix téléphonique ou par internet, qui étaient à ce moment là les seuls moyens d'alerte (Standish & Weil, 2021).

Afin de prévenir et réduire les risques liés aux violences de genre au cours de la pandémie, l'Organisation des Nations Unies a conseillé d'élaborer des services en lignes plus efficaces, d'installer des systèmes de signalisation des violences dans des lieux publics, mais aussi de continuer les activités de poursuite judiciaire des auteurs de violence (Lund et al., 2020).

Toutefois, les limites évoquées précédemment, ainsi que le caractère nouveau, soudain et déconcertant de cette crise, ont pu mettre en péril l'application de ces directives.

6. Programmes d'intervention

Au sein de ce dernier chapitre concernant la revue de la littérature, nous aborderons de façon plus globale, les moyens de limiter les féminicides et d'intervenir dans ce contexte.

6.1. La prévention

Les interventions dans ce domaine se concentrent, en premier lieu, autour de la prévention, qui représente toutes « les actions au niveau individuel, familial, social et communautaire, pouvant participer à réduire la probabilité que les femmes soient tuées en raison de leur genre » (Baldry & Magalhães, 2018).

Les actions préventives peuvent se différencier selon trois niveaux d'interventions, tout d'abord, le niveau primaire cherche à informer et sensibiliser précocement, c'est-à-dire avant l'apparition du problème, puis le niveau secondaire vise à agir dès les premiers signes énonçant la présence du problème, et enfin le niveau tertiaire cible la population type dudit problème (Wolfe & Jaffe, cité dans Baldry & Magalhães, 2018).

Une des principales missions des services de niveau primaire, dans le champ des féminicides, est de nommer et sensibiliser. En effet, une meilleure compréhension peut permettre d'établir des conditions sociales, et culturelles, nécessaires à la prise de conscience, et à la modification des valeurs patriarcales. (Baldry & Magalhães, 2018). En outre, ce type de prévention devrait être vu comme une promotion de la « culture de la paix et de la bienveillance » dans la population générale (Flynn et al., 2015).

L'évaluation des facteurs de risque du féminicide peut quant à elle représenter une action du niveau secondaire, puisqu'elle peut permettre d'éviter certains féminicides, lorsque ces facteurs sont repérés et considérés (Baldry & Magalhães, 2018).

Par ailleurs, Corradi et ses collaborateurs (2016) ont élaboré un modèle systémique analysant les différentes causes du féminicide selon trois niveaux, « micro qui comprend l'organisation psychologique des individus et les habitudes psychosociales », « méso qui examine les réseaux et

les sous-systèmes de relations » et « macro » qui permet de mettre en avant l'aspect complexe et dynamique, des trajectoires de vie des auteurs, et des victimes. Au sein de chacun de ces niveaux, « les facteurs de risque, les incidents de violence dans l'histoire de vie du partenaire intime, les escalades de la violence, et les épisodes menaçants » sont à considérer en priorité. Ce type de modèle peut s'avérer particulièrement bénéfique pour identifier les principales « trajectoires d'agression » présentant un risque important de commettre un féminicide, et dès lors améliorer la qualité des mesures préventives de second niveau (Corradi et al., 2016.)

Enfin, au sein du niveau tertiaire, nous pouvons, citer le programme « fatality reviews » dont les équipes pluridisciplinaires analysent et identifient les féminicides au Canada, États-Unis et Royaume-Unis, afin de déterminer les facteurs déclencheurs, ainsi que les possibles défaillances du système judiciaire, policier, ou gouvernemental. Par la suite, les résultats de ces recherches sont partagés pour engager « des recommandations politiques, la promotion de la formation, la sensibilisation, et la modification de procédures existantes » (Baldry & Magalhães, 2018).

Au vue des études démontrant la présence de continuum de violence dans les couples adolescents (Glowacz & Courtain, 2017), il semble crucial que ces actions préventives soient entreprises dès l'adolescence, en milieu scolaire ou extra-scolaire. De même, cela pourrait permettre de réajuster les représentations de genre dès le plus jeune âge.

Baldry et Magalhães (2018) ont relevé six domaines dans lesquelles les préventions du féminicide peuvent s'inscrire, tout d'abord, dans l'établissement de loi et de mesures juridiques garantissant les droits humains de toutes les femmes, puis dans la reconnaissance de la « nature sexuée » de ces crimes, dans « le traitement du féminicide comme une violation grave des droits de l'homme, des examens des décès et des évaluations des risques plus efficaces et efficaces, la création de programmes éducatifs holistiques », et enfin dans « le développement de la recherche quantitative et qualitative. »

6.2. Les interventions thérapeutiques

Dans les années 90, les thérapies de groupe étaient le traitement le plus conseillé pour les individus violents au sein du couple, tandis que les thérapies individuelles étaient vues comme pouvant aggraver la situation (Stordeur & Stille, cité dans Bryant, 1994). En effet, le sentiment d'appartenance à un petit groupe, confronté aux mêmes difficultés, aide à diminuer la culpabilité et la honte, et par conséquent le déni, ce qui peut s'avérer être un véritable levier au changement (Bryant, 1994). Lors de ces interventions, une approche psychoéducative était favorisée à une approche psychothérapeutique, pour que la violence soit identifiée comme un comportement inadapté mais modifiable, et non comme un symptôme découlant d'un trouble mental (Edleson, cité dans Bryant, 1994). Ces interventions ont été initiées par le modèle Duluth, qui soutient les théories féministes en considérant la violence conjugale, et par extension le féminicide intime, comme étant le symptôme d'une société patriarcale (Babcock et al., 2004).

Néanmoins, la popularité de ce type d'intervention a diminué ces dernières années, et son efficacité, en tant que traitement unique, a été remise en question. La focalisation sur le traitement de la colère en groupe ne permettait pas d'inclure les différents profils des auteurs, et n'explorait pas assez de causes potentielles à la violence. Ainsi, une plus grande diversité dans les types de programmes, et d'interventions, est maintenant préconisée (Walker, 1995).

De même, les interventions cognitivo-comportementales et émotionnelles ont pour objectif de déconstruire les schémas de violence, par l'apprentissage de nouvelles stratégies d'adaptation moins destructrices. Sous cette approche, la violence est considérée comme un comportement appris et fonctionnel, et les notions de domination et pouvoir de l'homme sur la femme sont également abordées, ce qui rend ces interventions difficilement différenciables des interventions psychoéducatives du modèle Duluth (Babcock et al., 2004).

L'étude de Babcock et ses collaborateurs (2004) a pu démontrer une légère réduction des récidives, de l'ordre de 5%, à la suite des interventions précédemment nommées, en comparaison aux hommes seulement arrêtés et sanctionnés. De surcroît, une réponse judiciaire seulement punitive, relevant d'une politique de tolérance zéro, ne semble avoir aucun effet sur les taux de récidives. En outre, plus une réponse s'avère restrictive, moins elle aura d'effet bénéfique sur la récidive (Vanneste, 2017).

6.3. Le travail en réseau

De façon à développer des stratégies de prise en charge potentiellement plus efficaces et globales, des auteurs ont mis en avant la nécessité de réviser le champ d'action pénal pour favoriser l'entreprise de travail en réseau, notamment avec les services de soins psycho-médico-sociaux (Vanneste, 2017).

Afin de rendre possible ce type de travail collaboratif, une formation approfondie et spécifique est nécessaire au préalable, et devrait être envisagée par tous les intervenants psycho-sociaux, judiciaires, ainsi que les agents de police, confrontés aux violences intra-familiales et de genre. Il semble primordial de pouvoir sensibiliser ces derniers, d'une part « aux représentations sociales, pour qu'ils ne banalisent pas les faits ou découragent la révélation », et d'autre part aux dynamiques qui sous-tendent ces violences (Born & Glowacz, 2006). De plus, l'apport de ces connaissances pourrait permettre une meilleure restitution des « preuves et des témoignages, augmentant les capacités de diagnostic, et les compétences pluridisciplinaires », ainsi qu'un accueil et une orientation des victimes plus adaptés (Born & Glowacz, 2006).

Ce dernier point est d'une importance primaire, puisque les victimes et leurs proches sont bien souvent mis de côté dans les procédures de justice pénale classique, malgré que ces derniers, notamment les enfants des victimes de féminicide, soient confrontés à de nombreuses et diverses difficultés à la suite des événements, tels que des problèmes d'adaptation et des symptômes traumatiques (Hardesty et al., 2008).

Bien qu'un consensus sur l'efficacité du travail en réseau soit de plus en plus présent, cette approche nécessite des améliorations afin d'être sollicitée de façon plus systématique, et d'établir un juste « ratio entre le temps passé entre professionnels et le temps consacré directement » aux bénéficiaires (Born & Glowacz, 2006).

OBJECTIFS ET HYPOTHÈSES

L'objectif principale de cette étude visait à élaborer la manière dont la population générale se représente les phénomènes impliquant un féminicide.

Dans un premier temps, nous souhaitons analyser la connaissance de ce terme et des dynamiques qui sous-tendent aux féminicides, puis ce que ce concept évoquait chez les participants.

Dans un second temps, nous avons cherché à établir quelles variables pouvaient influencer les représentations des sujets.

Dans le but de répondre à cette problématique, nous avons construit deux catégories représentant, les représentations des causes du féminicide, et les représentations de l'ampleur du féminicide.

La première catégorie contenait les représentations du rôle de la femme dans le féminicide et celles concernant le rôle de l'homme, puis le rôle de la domination masculine.

La seconde catégorie abordait les représentations de l'ampleur des féminicides dans l'espace, dans le temps, et enfin de l'occurrence de cet acte.

La littérature, précédemment vue, indiquait que les féminicides pouvaient exister dans chaque milieu, territoire, génération, nationalité, et religion (CNCDDH, 2016). Par conséquent, nous nous sommes demandés si les mêmes règles s'appliquaient aux représentations liées aux féminicides.

Hypothèse 1 : Les représentations des causes et de l'ampleur du féminicide ne sont pas influencées par l'âge, la classe sociale, le niveau d'étude, et la nationalité.

Dans un dernier temps, nous avons voulu vérifier, d'une part, si l'hypothèse des théories féministes, qui établissent que le féminicide est liée à une forme de sexisme hostile (Machado, 2019), se retrouve au sein des représentations concernant les auteurs et les victimes de féminicides.

Hypothèse 2 : Le sexisme hostile est associé à l'exonération de l'agresseur.

Hypothèse 3 : Le sexisme hostile est associé à la responsabilisation de la victime.

D'autre part, au vue des théories sociales qui condamnent les effets du sexisme bienveillant au même titre que le sexisme hostile, et de la corrélation positive existant entre le sexisme hostile et le sexisme bienveillant (Dardenne et al., 2006), nous nous sommes également demandés si les représentations concernant les victimes et les auteurs de féminicides pouvaient être influencées par le sexisme bienveillant.

Hypothèse 4 : Le sexisme bienveillant est associé à l'exonération de l'agresseur.

Hypothèse 5 : Le sexisme bienveillant est associé à la responsabilisation de la victime.

MÉTHODOLOGIE

Au cours de ce chapitre, nous aborderons la composition de l'échantillon ayant participé à cette étude, puis la procédure et les instruments de mesures utilisés pour répondre aux aspirations susmentionnées.

7. Population

L'échantillon de cette recherche se voulait représentatif de la population générale majeure. En conséquence, nous avons recruté 257 hommes et femmes âgés de 18 à plus de 65 ans.

De plus, l'unique critère d'exclusion à la participation résidait dans le fait d'être mineur (moins de 18 ans).

Les caractéristiques sociodémographiques des participants à cette étude seront présentées au sein du chapitre concernant les résultats.

8. Procédure

Afin de réaliser cette étude, nous avons élaboré un questionnaire divisé en trois parties, que nous développerons dans le prochain sous-chapitre, et dont la réalisation prenait environ vingt minutes.

Le recrutement des participants s'est effectué à l'aide des réseaux sociaux, tel que Facebook, mais aussi grâce au bouche-à-oreille, les conditions sanitaires ne nous permettant pas de rencontrer le public en présentiel. De plus, ces caractéristiques ont permis aux participants de garder un anonymat total.

En outre, le questionnaire a été réalisé et hébergé par la plateforme d'enquête en ligne de la faculté de psychologie, logopédie et des sciences de l'éducation, de l'université de Liège, assurant une protection des données.

Enfin, cette recherche a reçu l'approbation du comité d'éthique de la faculté de psychologie, logopédie et des sciences de l'éducation, de l'université de Liège.

9. Instruments de mesure

Nous allons maintenant détailler les différentes parties du questionnaire auxquelles les participants de l'étude ont dû répondre. Nous verrons tout d'abord, les données sociodémographiques, puis les questions ouvertes, et enfin les deux échelles utilisées.

9.1. Questionnaire sociodémographique

Le questionnaire sociodémographique nous a permis d'évaluer l'âge des participants, mais aussi le sexe, la nationalité, la catégorie professionnelle, le niveau d'étude, la situation matrimoniale, la situation familiale, la situation financière, et enfin, les vécus de violences verbales, physiques et sexuelles, au sein du couple et de la famille.

9.2. Questions ouvertes

Quatre questions ouvertes ont été proposées aux participants afin d'appréhender de façon qualitative leurs représentations concernant les féminicides.

Dans un premier temps, les sujets ont dû indiquer les cinq premiers mots qui leur venaient à l'esprit lorsqu'ils lisaient le mot « féminicide ».

Dans un second temps, les participants devaient donner la définition qu'ils estimaient correcte du féminicide.

Dans un troisième temps, nous les avons questionné sur les facteurs pouvant amener un individu à commettre un féminicide, selon eux.

Enfin, nous leur avons demandé s'ils trouvaient important d'étudier les phénomènes impliquant un féminicide, et de justifier leur choix.

9.3. Échelles

La première échelle de ce questionnaire a été construite à l'aide de l'échelle « The Domestic Violence Myth Acceptance Scale » (DVMAS) de Peters (2003), qui vise à évaluer l'acceptation aux mythes concernant la violence conjugale. Cette dernière est composée de 18 items, regroupés sous quatre catégories, tout d'abord l'exonération de l'agresseur, puis la condamnation de la personnalité de la victime, la condamnation du comportement de la victime et enfin, la minimisation de la gravité de l'ampleur des violences. Les participants doivent répondre selon une échelle de Likert allant de 1 : pas du tout d'accord, à 7 : tout à fait d'accord.

La cohérence interne de cette échelle est très satisfaisante grâce à son Alpha de Cronbach de 0,88, elle obtient également une bonne validité convergente, mais manque cependant de validité divergente. De plus, la DVMAS a été validée en français par Lelaurain et ses collaborateurs (2019), avec un Alpha de Cronbach à 0.85.

Au sein de l'échelle élaborée pour ce questionnaire, nous avons choisi de réutiliser les quatre catégories définies par la DVMAS, en les ajustant pour correspondre aux féminicides (voir annexe 1).

Par exemple, la première question « la violence conjugale affecte peu de gens » a été transformée en « les féminicides affectent peu de femmes ».

Nous avons également ajouté des items correspondant aux éléments fournis par la revue de littérature, tel que « les féminicides résultent de la domination de l'homme sur la femme », « les individus auteurs de féminicide présentent des troubles mentaux », ou encore « les féminicides peuvent être utilisés comme une arme, en temps de guerre ».

La construction de cette nouvelle échelle n'ayant pas été validée scientifiquement et les mythes autour du féminicide n'étant pas clairement définis par la littérature scientifique, elle ne nous permettait pas de confirmer une adhérence à certaines représentations, mais plutôt de déterminer par quelles variables ces dernières peuvent être influencées.

À noter que la définition du féminicide établie par l'Organisation Mondiale de la Santé a été donnée aux participants avant de répondre aux deux échelles.

La seconde échelle (voir annexe 2) utilisée dans cette étude a été la version longue de l'échelle de sexisme ambivalent validée en français par Dardenne et al. (2006). Cette dernière a initialement été réalisée par Glick et Fiske en 1996, afin d'évaluer la présence de sexisme hostile d'une part, et de sexisme bienveillant d'autre part. Le sexisme bienveillant est conceptualisé en trois catégories, la protection paternaliste, l'intimité hétérosexuelle, ainsi que la différenciation complémentaire de genre.

De la même façon que la première échelle, les participants répondaient en utilisant une échelle de Likert allant de 0 : pas du tout d'accord à 5 : totalement d'accord.

Enfin, aucune modification n'a été portée sur cette échelle.

10. Analyses statistiques

Afin de tester notre première hypothèse qui suggérait que les représentations des causes du féminicide et de son ampleur n'étaient pas influencées par l'âge, la classe sociale, le niveau d'étude et la nationalité, nous avons réalisé une régression logistique binaire, nous permettant d'établir les relations entretenues entre ces variables. Les variables dépendantes reprenaient chaque question intégrée aux causes du féminicide d'une part, c'est-à-dire les questions 2,3,4, 5,8,9,10 et 11 de la première échelle, et les questions relatives à l'ampleur du féminicide d'autre part, soit les questions 1,6,7,12 et 13 de la première échelle (voir annexe 1). Ces variables avaient deux issus possibles, être en accord (avoir répondu 5 ou plus sur l'échelle de Likert) ou en désaccord (avoir répondu 3 ou moins sur l'échelle de Likert) avec la question.

Au vue des données sociodémographique récoltées, nous avons regroupé l'âge selon trois catégories : 1) de 18 ans à 35 ans, 2) de 36 ans à 55 ans, 3) 56 ans et plus. La catégorie 18 à 35 ans étant le groupe de référence.

De plus, la catégorie socioprofessionnelle a été découpée selon quatre catégories : 1) étudiant, 2) retraité, 3) cadre et profession intermédiaire, 4) autres. La catégorie étudiant étant le groupe de référence

De même, le niveau d'étude a été divisé en deux catégories : 1) niveau inférieur au master, 2) niveau master ou supérieur, ce dernier étant le groupe de référence.

Toutefois, le manque de nationalité distincte ne nous a pas permis d'évaluer les différences selon la nationalité.

Par la suite, l'association du sexisme hostile à l'exonération de l'agresseur, constituant notre seconde hypothèse, a été vérifiée à l'aide d'une régression logistique ordinale. Ainsi nous avons confronté chaque variable, de la première échelle, appartenant à la catégorie de l'exonération de l'agresseur (voir annexe 1), aux variables reprenant le sexisme hostile, de la deuxième échelle (voir annexe 2). La variable exonération de l'agresseur, prend comme valeur le nombre de questions avec lesquelles le participant est en accord.

De la même façon, une régression logistique ordinale a été utilisée pour évaluer la troisième hypothèse, avançant un lien entre le sexisme hostile et le fait de responsabiliser les victimes. Ainsi, les variables, de la première échelle, catégorisées par la responsabilisation des victimes (voir annexe 1) ont été analysées en fonction des variables, de la seconde échelle, correspondant au sexisme hostile (voir annexe 2). La variable responsabilisation de la victime prend comme valeur le nombre de question avec lesquelles le participant est en accord.

La quatrième hypothèse évoquant une association entre l'exonération de l'agresseur et le sexisme bienveillant, a été traitée de la même manière que la deuxième hypothèse, en remplaçant les variables du sexisme hostile par celles de la catégorie du sexisme bienveillant.

En outre, la dernière hypothèse proposant un lien entre la responsabilisation des victimes et le sexisme bienveillant, a, cette fois-ci, été abordée pareillement à la troisième hypothèse, en échangeant également les variables concernant le sexisme hostile par les variables associées au sexisme bienveillant.

Notons que nous avons contrôlé la deuxième, la troisième, la quatrième, ainsi que la cinquième hypothèse par la variable sexe, afin de considérer si, à un niveau de sexisme égal, le fait d'être une femme ou un homme pouvait avoir une influence sur les résultats obtenus.

Enfin, les analyses statistiques ont été réalisées à l'aide du logiciel Stata.

RÉSULTATS

Au sein de ce chapitre, nous présenterons tout d'abord les données sociodémographiques des participants, puis nous verrons les apports des questions ouvertes, et enfin les résultats statistiques des différentes hypothèses.

11. Données sociodémographiques

L'échantillon de cette recherche était composé de 257 participants âgés de 18 à 65 ans, dont 52 hommes, soit 20,23% de l'échantillon, et 205 femmes, soit 79,77%. Ainsi il est important de tenir compte de cette différence de proportion entre les femmes et les hommes dans l'interprétation des résultats.

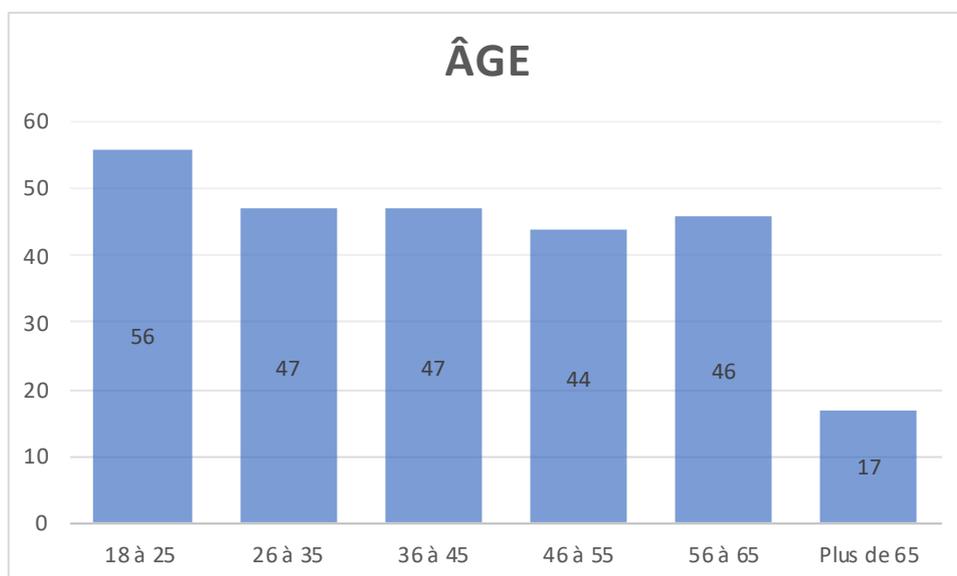


Figure 2. Répartition de l'échantillon selon les catégories d'âge.

Par la suite, 233 participants ont indiqué être français, soit 90,66% de l'échantillon, 16 déclarent être belge, soit 6,23%, 2 sujets ont déclaré être suisse, c'est-à-dire 0,78% des sujets, une personne est de nationalité algérienne (0,39%), un participant est de nationalité franco-allemande (0,39%), tandis qu'un autre est franco-américain (0,39%), enfin nous trouvons également un individu italien (0,39%), un luxembourgeois (0,39%) et un russe (0,39%)

Nous avons également questionné les participants sur leur catégorie professionnelle, ainsi, 83 d'entre eux sont salariés, soit 32,3% de l'échantillon, 47 sont cadres ou de profession intellectuelle supérieure, soit 18,29%, 41 appartiennent à la catégorie des professions intermédiaires, c'est-à-dire 15,95%, de même 41 participants sont étudiants (15,95%), ensuite 31 des sujets sont retraités, soit 12,06% de l'échantillon, 10 sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise, soit 3,89%, 2 sont agriculteurs, c'est-à-dire 0,78%, et 2 sont ouvriers (0,78%).

Concernant le niveau d'étude, 116 des participants ont un master, soit 45,14% de l'échantillon, 93 sujets sont bacheliers, soit 36,19%, 33 ont leur certificat d'études de base, c'est-à-dire 12,84%, 9 ont un doctorat, soit 3,5%, et 6 ont leur certificat d'enseignement secondaire supérieur, c'est-à-dire 2,33% de l'échantillon.

À propos de la situation matrimoniale des participants, 85 d'entre eux sont mariés, soit 33,07% de l'échantillon, 82 sont en couple, soit 31,91%, 50 sujets sont célibataires, c'est-à-dire 19,46%, 32 sont divorcés ou séparés, soit 12,45%, et 8 sont veufs, soit 3,11% de l'échantillon.

Ensuite, 105 des participants, soit 40,86% de l'échantillon, n'ont pas d'enfant, tandis que 152 en ont, soit 59,14%. Parmi ces derniers, 44 ont un seul enfant, soit 28,95% des participants ayant indiqué être parent, 82 ont deux enfants, c'est-à-dire 53,95% du groupe parent, 22 ont trois enfants, soit 14,47%, 3 participants ont quatre enfants, soit 1,97% des parents, et un individu a cinq enfants, soit 0,66% de ce groupe.

Concernant la situation financière des participants, 108 déclarent ne pas avoir de difficulté particulière, soit 42,02% de l'échantillon, 83 indiquent être à l'aise, soit 32,3%, 35 doivent faire attention, c'est-à-dire 13,62%, 22 sont justes dans leur finance, soit 8,56%, 5 ont des difficultés à s'en sortir financièrement, soit 1,95%, 3 sujets ont des dettes, c'est-à-dire 1,17% de l'échantillon, et une personne n'a pas souhaité répondre à cette question (0,39%).

Enfin, nous avons questionné les participants sur leur vécu de violence intrafamiliale, conjugale et sexuelle. Au niveau des violences intrafamiliales, 58,37% des participants, disent n'avoir jamais vécu de violence verbale, et 77,82% n'ont jamais vécu de violence physique.

Au niveau de la violence conjugale, 65,37% des sujets n'ont jamais vécu de violence verbale, et 85,21% n'ont jamais vécu de violence physique.

Pour ce qui est des violences sexuelles, 82,88% des participants disent n'avoir jamais vécu de violence verbale, et 81,71% de l'échantillon n'a jamais vécu de violence physique.

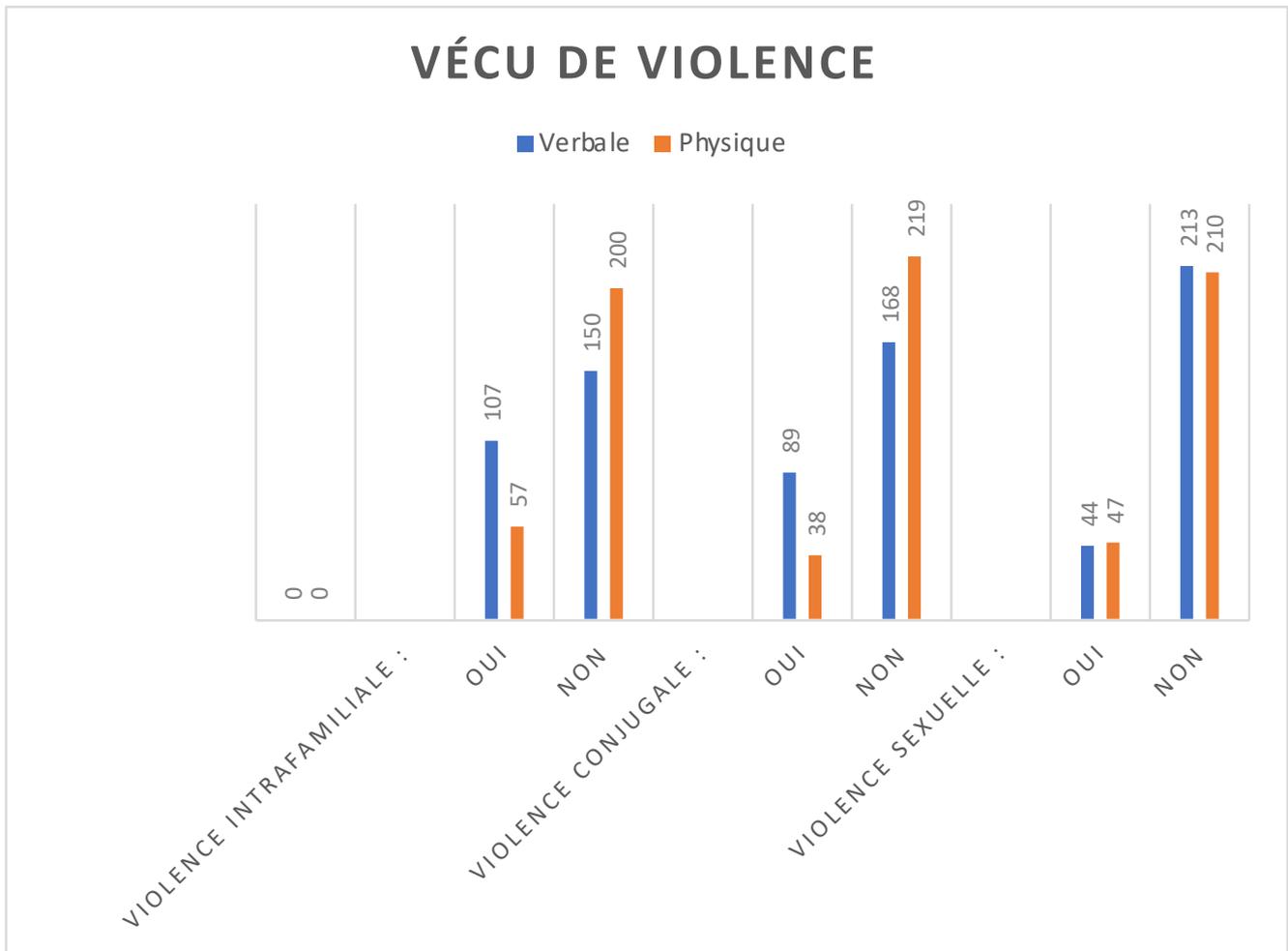


Figure 3. Répartition de l'échantillon selon les vécus de violence.

En outre, 189 participants déclarent n'avoir jamais été auteurs de violence verbale, c'est-à-dire 73,54% de l'échantillon, et 232 n'ont jamais été auteurs de violence physique, soit 90,27% de l'échantillon.

sion » et « victime » ont chacun été inscrits à 14 reprises (1,2%), tandis que les mots « homicide », « violence conjugale » et « assassinat » sont apparus chacun 13 fois (1,11%).

Ensuite, le mot « inégalité » a été utilisé 12 fois (1,03%), les mots « machisme » et « lâcheté » ont été repris 11 fois chacun (0,94%), et les mots « agression » et « domination » 10 fois chacun (0,86%).

Nous avons également relevé les mots « couples », « tristesse », « honte » et « fréquent », inscrits chacun 9 fois (0,77%), les mots « tuer », « coups », « inadmissible », « abus » et « patriarcat » cités chacun 8 fois (0,69%), les mots « souffrance », « genre », « dégoût », « emprise » et « sexisme » employés chacun 7 fois (0,6%), les mots « connard » et « discrimination » sont revenus 6 fois chacun (0,51%), et les mots « haine », « maltraitance », « irrespect », « destruction », « société », « colère », « famille » et « révolte » ont été nommés 5 fois chacun (0,43%).

En outre, les mots « impuissance », « enfant », « mari », « isolement », « silence », « folie », « inacceptable », « insupportable », « danger », « psychiatrie », « conjoint », « enfermement » et « protection » ont été cités 4 fois chacun (0,34%), les mots « pouvoir », « vengeance », « harcèlement », « justice », « aide », « féminin », « barbarie », « prisons », « ignoble », « physique », « intolérable », « impardonnable », « viol », « triste », « horrible », « humiliation », « jalousie », « alcool », « combat », « insécurité », « brutalité », « manipulation », « soumission », « misogynie », « vulnérabilité » et « éducation » ont été utilisés à 3 reprises chacun (0,26%), et les mots « sexe », « lutte », « sang », « décès », « suicide », « féminisme », « cruauté », « impunité », « condamnation », « trahison », « rabaissement », « pulsion », « dégueulasse », « force », « dévalorisation », « malheur », « minable », « drame », « atroce », « stupéfaction », « terrible », « solitude », « respect », « loi », « féminité », « inhumain », « prévention », « angoisse », « hématome », « terreur », « lâche », « rage », « faiblesse », « génocide » et « plainte » sont apparus à 2 reprises chacun (0,17%).

Enfin, par souci de lisibilité, nous avons préféré indiquer les mots cités une seule fois en annexe (voir annexe 3)

La seconde question ouverte portait sur la connaissance des participants de la définition du féminicide. Pour que la définition soit comptabilisée comme juste, il fallait que le sujet ait mentionné le meurtre d'une femme, en raison de son genre. Par la suite, nous avons noté une défini-

tion comme incomplète, lorsque cette dernière évoquait seulement le meurtre d'une femme, ou quand une seule des formes du féminicide était inscrite.

Ainsi, seulement 54 participants ont apporté une définition correcte, soit 21,01% de l'échantillon, 175 ont donné une définition incomplète, c'est-à-dire 68,09%, et 28 ont noté une définition incorrecte, soit 10,89% de l'échantillon.

Nous avons détaillé leurs réponses incomplètes et incorrectes au sein des tableaux ci-dessous.

Tableau 1. Données des réponses incomplètes.

Définitions incomplètes	Nombre de participants (%)
Meurtre d'une femme	112 (64%)
Féminicide intime	59 (33,71%)
Féminicide de masse	4 (2,29%)

Tableau 2. Données des réponses incorrectes.

Définitions incorrectes	Nombre de participants (%)
Emprise sur la femme	5 (17,86%)
Meurtre	5 (17,86%)
Violence envers la femme	8 (28,57%)
Psychologie défailante	3 (10,71%)
Agression	1 (3,57%)
Mort de la féminité	2 (7,14%)
Ne sait pas	4 (14,29%)

La troisième question ouverte a été énoncée comme tel « Selon vous, comment un individu peut en arriver à commettre un féminicide ? ». Pour cette dernière, les participants pouvaient indiquer autant de facteurs qu'ils le souhaitaient. Nous avons condensé leurs réponses dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3. Facteurs du féminicide selon les participants.

Facteurs du féminicide selon les participants	Nombre de participants (%)
Pathologie mentale	81 (31,52%)
Besoin de contrôle et de domination de la femme	70 (27,24%)
Histoire de vie	43 (16,73%)
Éducation	40 (15,56%)
Jalousie	38 (14,79%)
Mauvaises représentations de la femme	37 (14,4%)
Escalade des violences au sein du couple	35 (13,62%)
Consommation de substances (alcool et drogues)	28 (10,89%)
Contexte sociétale et culturel	27 (10,51%)
Colère	27 (10,51%)
Perte de contrôle des émotions	23 (8,95%)
Schémas défailants	16 (6,23%)
Mauvaise gestion des émotions	16 (6,23%)
Contexte social	15 (5,84%)
Pulsion	12 (4,67%)
Rupture	12 (4,67%)
Haine	12 (4,67%)
Manque d'intelligence	11 (4,28%)
Manque de protection de la femme	9 (3,5%)
Mal-être profond	9 (3,5%)
Dysfonctionnement de la capacité à communiquer	9 (3,5%)
Machisme/Mysoginie	9 (3,5%)
Perversité	8 (3,11%)
Estime de soi basse	8 (3,11%)
Frustration	8 (3,11%)
Vengeance	7 (2,72%)
Influence de pairs délinquants	5 (1,95%)

Faiblesse	5 (1,95%)
Infidélité	5 (1,95%)
Manque d'empathie	5 (1,95%)
Pression	3 (1,17%)
Comportements de la femme assassinée	3 (1,17%)
Passion	2 (0,78%)
Rancoeur	2 (0,78%)
Homosexualité refoulé	1 (0,39%)
Paranoïa	1 (0,39%)
Sadisme	1 (0,39%)
Prédisposition génétique à la violence	1 (0,39%)
Amour	1 (0,39%)
Racisme	1 (0,39%)
Lâcheté	1 (0,39%)
Fainéantise	1 (0,39%)
Ne sait pas	21 (8,17%)

Enfin, la dernière question ouverte a été rédigée ainsi « pensez-vous qu'il soit important d'étudier les phénomènes de féminicide et pourquoi ? ». À cette question, 247 participants, soit 96,11% de l'échantillon, ont répondu qu'il était effectivement important d'étudier les féminicides, 7 participants, c'est-à-dire 2,72%, n'ont pas su répondre et 3 participants ont répondu que ce n'était pas nécessaire, soit 1,17%.

Au sein de ce dernier groupe, un sujet a justifié son choix en expliquant que le système judiciaire est déjà assez complet pour traiter ce type de situation, mais aussi que les femmes sont plus vulnérables par nature, et ainsi plus sujettes à mourir sous les coups d'un homme. Le second participant ayant répondu non, estime qu'une mise à l'écart et un traitement des auteurs suffiraient à solutionner le féminicide, tandis que le dernier participant avance qu'une étude des féminicides serait contre-productive, au vue de la folie globale de l'être humain.

Les réponses positives à cette question étant plus nombreuses, nous avons regroupé leurs justifications dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4. Justification des participants estimant important l'étude des féminicides.

Justifications	Nombre de participants (%)
Éviter les féminicides	100 (40,49%)
Comprendre les raisons du féminicide	83 (33,6%)
Améliorer la prévention	83 (33,6%)
Améliorer l'accompagnement et la protection des victimes	32 (12,96%)
Améliorer les traitements et la prise en charge des auteurs	24 (9,72%)
Mettre en avant l'existence des féminicides	24 (9,72%)
Faire évoluer la société	18 (7,29%)
Faire évoluer la situation de la femme	17 (6,88%)
Faire évoluer les mentalités	11 (4,45%)
Faire évoluer le système judiciaire	10 (4,05%)
Réussir à détecter les signes avant-coureurs au féminicide	8 (3,24%)
Limiter la banalisation des féminicides	8 (3,24%)
Lutter contre les féminicides	7 (2,83%)
Faire évoluer le système politique	6 (2,43%)
Faire évoluer le système policier	6 (2,43%)
Différencier le féminicide des autres crimes	2 (0,81%)
Déresponsabiliser les victimes	2 (0,81%)
Alimenter la recherche en sciences sociales	1 (0,4%)
Ne sait pas	16 (6,48%)

13. Résultats aux hypothèses

Au cours de ce sous-chapitre, nous allons présenter les résultats obtenus à chacune des hypothèses.

13.1. Hypothèse 1

H1 : Les représentations des causes et de l'ampleur du féminicide ne sont pas influencées par l'âge, la classe sociale, le niveau d'étude, et la nationalité.

Afin de vérifier cette hypothèse, nous avons effectué une régression logistique entre l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et le niveau d'étude, et chacune des questions reprenant les causes du féminicide d'une part, et l'ampleur des féminicides d'autre part. De plus, 90,66% de notre échantillon étant français, nous n'avons pas pu tester notre hypothèse en fonction de la nationalité.

Concernant les représentations des causes du féminicide, nous avons tout d'abord les questions suggérant une implication du rôle de la femme, par son comportement et sa personnalité, soit les questions 3 et 11 (voir annexe 1). Comme nous l'attendions aucune des variables ne s'est révélée statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95% (voir annexe 4).

Par la suite, nous retrouvons l'implication du rôle de l'homme, impliquant la présence d'un trouble mental, ou d'une perte de contrôle, c'est-à-dire les questions 2,4,8,9 et 10 (voir annexe 1). De même, nos résultats n'ont pas été statistiquement significatifs à un niveau de confiance de 95% (voir annexe 4).

Enfin, l'implication du rôle de la domination masculine a été également abordée, soit la question 5 (voir annexe 1) et les résultats étaient une nouvelle fois non significatifs à un niveau de confiance de 95% (voir annexe 4).

Ainsi notre première hypothèse semble se confirmer pour ce qui est des représentations des causes du féminicide.

À partir de ces résultats, nous avons établis un premier modèle reprenant comme variables dépendantes l'ensemble des questions relatives aux causes du féminicide, suggérant soit une responsabilité de l'homme (par la présence d'un trouble mental, d'une perte de contrôle, ou d'une domination sur la femme), soit une responsabilité de la femme (par son comportement ou sa personnalité). Puis dans l'objectif d'avoir plus de précisions nous avons construit un second modèle prenant en compte les autres variables de notre questionnaire sociodémographique, comme variable indépendante. L'odd ratio représentant le fait d'être en accord avec deux ou plus des questions reprenant les causes du féminicide.

Tableau 5. Influence des données sociodémographiques sur les représentations des causes du féminicide.

	Modèle 1		Modèle 2	
	Odd Ratio	P>z	Odd Ratio	P>z
<i>Âge (18-35=réf)</i>				
36-55 ans	1.198	0.656	1.853	0.252
56 ans ou plus	3.992	0.005	7.036	0.002
<i>Catégorie professionnel (étudiant=réf)</i>				
Retraité	1.057	0.940	0.636	0.566
Cadre et profession intermédiaire	1.308	0.638	0.973	0.964
Autres	1.316	0.606	0.952	0.930
<i>Niveau d'étude (master=réf)</i>				
Niveau inférieur à master	0.776	0.542	1.012	0.971
<i>Sexe (homme=réf)</i>				
Femme			0.452	0.030
<i>Situation familiale (sans enfant=réf)</i>				

Avec enfant		0.890	0.811
<i>Situation matrimoniale</i> (<i>marié=réf</i>)			
En couple		1.759	0.232
Divorcé/Séparé		0.733	0.544
Veuf/ve		1.386	0.684
Célibataire		0.665	0.492
<i>Situation financière</i> (<i>au moins ça va=réf</i>)			
Moins de ça va		0.918	0.813
<i>Vécu de violence</i> (<i>non=réf</i>)			
Oui		0.855	0.620

Le regroupement des variables dépendantes, nous apporte un résultat significatif dans la catégorie des 56 ans ou plus, au sein des deux modèles, indiquant une possibilité d'être presque 4 fois plus en accord avec les variables que nous avons catégorisé dans l'implication du rôle de l'homme et de la femme, en comparaison aux autres catégories d'âge. Toutefois, ces résultats ne sont pas vérifiés lorsque l'analyse statistique est réalisée question par question, comme nous l'avons vu précédemment.

En outre être une femme semble diminuer de 55% le fait d'être en accord avec les variables sus-mentionnées, en comparaison au fait d'être un homme. Ainsi les femmes auraient moins tendance à responsabiliser les victimes et à exonérer les auteurs de leurs actes, que les hommes.

Concernant les représentations de l'ampleur des féminicides, nous avons dans un premier temps deux questions évaluant l'ampleur dans l'espace, la question 7 et 12 (voir annexe 1). D'une part nous n'avons pas trouvé de résultat statistiquement significatif à un seuil de marge d'erreur de 5% pour la question 7 (voir annexe 5), d'autre part seulement 5 participants ont été en accord avec la question 12, ce qui ne nous a pas permis de réaliser la régression logistique.

Dans un second temps, nous avons analysé les questions 6 et 13 (voir annexe 1), représentant l'ampleur dans le temps. À l'instar de la question 12, seulement quatre participants ont été en

accord avec la question 6, ne nous permettant pas de réaliser un régression logistique. Cependant, nous avons obtenu un résultat significatif (OR 1.5 (95% CI 1.05-16.57), $p = .043$) pour la catégorie cadre et profession intermédiaire à la question 13, indiquant une possibilité d'être 4 fois plus en accord avec le fait que les féminicides puissent être utilisés comme une arme en temps de guerre (voir annexe 5).

Enfin, l'occurrence des féminicides a été introduite par la première question (voir annexe 1), et aucun résultat significatif à un seuil de marge d'erreur de 5% n'a été trouvé (voir annexe 5).

De la même façon qu'avec les représentations des causes du féminicide, nous avons construit deux modèles en globalisant les variables dépendantes reprenant les représentations de l'ampleur du féminicide et en les comparant à l'ensemble des données sociodémographiques, en variables indépendantes. Les odds ratio représentant le fait d'être en accord avec une ou plus des questions relatives à l'ampleur du féminicide.

Tableau 6. Influence des données sociodémographiques sur les représentations de l'ampleur du féminicide.

	Modèle 1		Modèle 2	
	Odd Ratio	P>z	Odd Ratio	P>z
<i>Âge (18-35=réf)</i>				
36-55 ans	0.397	0.463	0.232	0.347
56 ans ou plus	1.195	0.888	0.343	0.569
<i>Catégorie professionnel (étudiant=réf)</i>				
Retraité	1.162	0.927	0.314	0.544
Cadre et profession intermédiaire	0.299	0.399	0.137	0.212
Autres	0.894	0.916	0.326	0.361
<i>Niveau d'étude (master=réf)</i>				
Niveau inférieur à master	0.635	0.556	1.160	0.866
<i>Sexe (homme=réf)</i>				

Femme	0.125	0.020
<i>Situation familiale</i> <i>(sans enfant=réf)</i>		
Avec enfant	4.080	0.297
<i>Situation matrimoniale</i> <i>(marié=réf)</i>		
En couple	2.237	0.647
Divorcé/Séparé	10.842	0.106
Veuf/ve	18.537	0.100
Célibataire	1.027	0.990
<i>Situation financière</i> <i>(au moins ça va=réf)</i>		
Moins de ça va	0.497	0.475
<i>Vécu de violence</i> <i>(non=réf)</i>		
Oui	0.674	0.645

Le regroupement des variables et l'ajout de données sociodémographiques supplémentaires, nous apprennent qu'une nouvelle fois, le fait d'être une femme semble diminuer de 87% l'accord aux questions relatives à l'ampleur du féminicide. Ainsi les femmes auraient moins tendance à minimiser l'ampleur des féminicides que les hommes.

13.2. Hypothèse 2

H2 : Le sexisme hostile est associé à l'exonération de l'agresseur.

Afin de tester cette hypothèse, nous avons réalisé deux régressions logistiques ordinales. Tout d'abord, nous avons vérifié si les questions 2, 4, 8 et 9 de la première échelle, relative à l'exonération de l'agresseur (voir annexe 1), pouvaient prédire la présence d'un sexisme hostile (voir annexe 2) chez le participant. Ainsi, l'odd ratio, lorsqu'il est statistiquement significatif, indique le risque de passer à un niveau supérieur sur l'échelle du sexisme hostile, en fonction des questions 2, 4, 8 et 9.

Nous avons indiqué les résultats obtenus dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7. Prédiction du sexisme hostile en fonction des questions relatives à l'exonération de l'agresseur.

Numéro des questions	Odd ratio	P>Z	Intervalle de confiance
2	2,949	0,002	1,503-5,783
4	1,158	0,673	0,585-2,293
8	1,724	0,117	0,872-3,410
9	1,174	0,665	0,568-2,427

Ces résultats indiquent que seulement la question 2 « les féminicides résultent d'une perte de contrôle momentanée » permettrait de prédire la présence de sexisme hostile.

Puis, à l'inverse nous avons testé si le sexisme hostile pouvait prédire le fait d'être en accord avec les réponses relatives à l'exonération de l'agresseur. Cette fois-ci l'odd ratio représente les risques d'être en accord à une question supplémentaire concernant l'exonération de l'agresseur, pour un point de plus sur l'échelle du sexisme hostile (voir annexe 2).

Les résultats ont montré qu'en effet le sexisme hostile pourrait prédire un accord avec les questions relatives à l'exonération de l'agresseur (OR 1.2 (95% CI 1.12-1.26), $p = .0001$).

Enfin nous avons contrôlé ce dernier résultat par la variable sexe, cependant les résultats ne nous permettent pas d'avancer que le fait d'être une femme ou un homme ait une influence sur la prédiction de l'exonération de l'agresseur en fonction du sexisme hostile (OR 0.77 (95% CI 0.44-1.34), $p = .353$).

13.3. Hypothèse 3

H3 : Le sexisme hostile est associé à la responsabilisation de la victime.

Afin de vérifier cette hypothèse, nous avons adopté la même méthode qu'à l'hypothèse précédente. Toutefois, les questions relatives à la responsabilisation de la victime étaient cette fois, la question 3 et 11 (voir annexe 1). Nous avons donc réalisé une première régression logistique ordinaire pour tester si le sexisme hostile pouvait être prédit par les questions relatives à la responsabilisation de la victime. Ainsi, l'odd ratio, lorsqu'il est statistiquement significatif, indique le risque de passer à un niveau supérieur sur l'échelle du sexisme hostile, en fonction des questions 3 et 11.

Nous avons indiqué les résultats obtenus dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8. Prédiction du sexisme hostile en fonction des questions relatives à la responsabilisation de la victime.

Numéro des questions	Odd ratio	P>Z	Intervalle de confiance
3	3,452	0,021	1,201-9,865
11	2,830	0,001	1,525-5,252

Les résultats obtenus indiquent que les questions 3 et 11 de la première échelle pourraient permettre de prédire la présence de sexisme hostile chez un participant.

Par la suite, nous avons également effectué une seconde régression logistique ordinaire, visant à évaluer si le sexisme hostile pouvait prédire un accord avec les réponses concernant la responsabilisation de la victime. L'odd ratio représentant les risques d'être en accord à une question supplémentaire concernant la responsabilisation de la victime, pour un point de plus sur l'échelle du sexisme hostile.

De la même façon que le sexisme hostile semble prédire l'exonération de l'agresseur, il semble aussi prédire la responsabilisation des victimes (OR 1.19 (95% CI 1.09-1.30), $p = .0001$)

Le contrôle de ce résultat par la variable sexe, ne permet pas d'avancer que le sexe aurait une influence sur la prédiction de la responsabilisation de la victime en fonction du sexisme hostile (OR 0.56 (95% CI 0.28-1.13), $p = .106$).

13.4. Hypothèse 4

H4 : Le sexisme bienveillant est associé à l'exonération de l'agresseur.

De nouveau, nous avons choisi de réaliser deux régressions logistiques ordinales. La première visait à évaluer si les questions relatives à l'exonération de l'agresseur (questions 2, 4, 8 et 9 de la première échelle) pouvaient prédire la présence de sexisme bienveillant chez un sujet. Ainsi, l'odd ratio, lorsqu'il est statistiquement significatif, indique le risque de passer à un niveau supérieur sur l'échelle du sexisme bienveillant (voir annexe 2), en fonction des questions 2, 4, 8 et 9 de la première échelle (voir annexe 1).

Nous avons indiqué les résultats obtenus dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9. Prédiction du sexisme bienveillant en fonction des questions relatives à l'exonération de l'agresseur.

Numéro des questions	Odd ratio	P>Z	Intervalle de confiance
2	0,247	0,467	-0,419-0,913
4	0,414	0,223	-0,252-1,079
8	0,649	0,053	-0,008-1,307
9	-0,129	0,726	-0,854-0,595

Ces résultats ne semblent pas indiquer, à un niveau de confiance de 95%, que les questions relatives à l'exonération de l'agresseur puissent individuellement prédire la présence de sexisme bienveillant.

Ensuite, la deuxième régression logistique ordinaire cherchait à tester si le sexisme bienveillant pouvait prédire un accord aux questions relevant de l'exonération de l'agresseur. Dès lors, l'odd ratio représente les risques d'être en accord à une question supplémentaire concernant l'exonération de l'agresseur, pour un point de plus sur l'échelle du sexisme bienveillant.

Nous avons alors obtenu un résultat statistiquement significatif (OR 1.14 (95% CI 1.05-1.24), $p = .003$), suggérant que la présence de sexisme bienveillant chez un participant pourrait prédire son accord aux questions relatives à l'exonération de l'agresseur.

En outre, le contrôle de ce résultat par la variable sexe, ne permet pas d'avancer que le fait d'être une femme ou un homme ait une influence sur la prédiction de l'exonération de l'agresseur en fonction du sexisme bienveillant (OR 0.79 (95% CI 0.44-1.39), $p = .409$).

13.5. Hypothèse 5

H5 : Le sexisme bienveillant est associé à la responsabilisation de la victime.

Enfin, nous avons réutilisé deux régressions logistiques ordinales pour tester notre dernière hypothèse. De la même façon que les hypothèses précédentes, nous avons tout d'abord voulu vérifier si les questions relatives à la responsabilisation de la victime (questions 3 et 11 de la première échelle), pouvaient prédire la présence de sexisme bienveillant chez un participant. Ainsi, l'odd ratio, lorsqu'il est statistiquement significatif, indique le risque de passer à un niveau supérieur sur l'échelle du sexisme bienveillant, en fonction des questions 3 et 11 (voir annexe 1).

Nous avons indiqué les résultats obtenus dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10. Prédiction du sexisme bienveillant en fonction des questions relatives à la responsabilisation de la victime.

Numéro des questions	Odd ratio	P>Z	Intervalle de confiance
3	1,720	0,280	0,643-4,602
11	1,945	0,030	1,065-3,553

Ces résultats indiquent qu'il est probable que la question 11 « si une femme s'entoure d'hommes violents, c'est lié à sa personnalité » puissent prédire la présence de sexisme bienveillant chez les participants.

Puis, la seconde régression logistique ordinale, nous a permis d'évaluer si le sexisme bienveillant pouvait prédire un accord avec les questions relatives à la responsabilisation des victimes. Cette fois, l'odd ratio, lorsqu'il est statistiquement significatif, représente les risques d'être en accord à une question supplémentaire concernant la responsabilisation de la victime, pour un point de plus sur l'échelle du sexisme bienveillant.

Le résultat de cette régression ne s'est pas révélé statistiquement significatif à niveau de confiance de 95%, mais significatif seulement à un niveau de confiance de 90% (OR 1.11 (95% CI 0.99-1.24), $p = .067$).

De même, le contrôle de ce résultat par la variable sexe, ne permet pas d'avancer que le sexe aurait une influence sur la prédiction de la responsabilisation de la victime en fonction du sexisme bienveillant (OR 0.57 (95% CI 0.97-1.22), $p = .122$).

INTERPRÉTATION ET DISCUSSION

Au cours de ce chapitre, nous allons brièvement rappeler l'objectif de cette étude, puis nous interprétons les résultats obtenus aux questions ouvertes, dans un premier temps, et les résultats concernant les hypothèses dans un second temps. En outre, nous confronterons ces résultats aux données de la littérature scientifique. Enfin, nous aborderons les limites de cette étude et les perspectives de recherche qui en découlent.

Cette étude comportait deux objectifs principaux, tout d'abord, nous souhaitons appréhender la façon dont la population générale se représente les phénomènes de féminicides, en évaluant ce que ce mot « féminicide » évoque chez eux, leur connaissance du terme et des dynamiques qui en sous-tendent. Par la suite, nous voulions déterminer quelles caractéristiques individuelles sont sujettes à influencer les représentations du féminicide.

Afin de parvenir à ces aspirations, nous avons réalisé un questionnaire contenant des questions ouvertes ainsi que deux échelles, que nous avons distribué via les réseaux sociaux et le bouche à oreille. Ainsi, nous avons recueilli un échantillon de 257 participants âgés de 18 à plus de 65 ans.

14. Discussion autour des questions ouvertes

Les mots cités à la première question ouverte « quels sont les cinq premiers mots qui vous viennent à l'esprit lorsque vous lisez le mot "féminicide" ? », sont, comme nous pouvions l'attendre, majoritaire à connotations négatives. Nous avons constaté un nombre important de mots à fortes connotations négatives concernant les féminicides d'une part, tel que « horreur », « peur », « terreur », « impardonnable », « dégueulasse » ou encore « dégoût », mais aussi concernant les auteurs d'autre part « lâche », « connard », et « minable », suggérant des réponses données sous l'emprise des émotions. Toutefois, nous retrouvons également des mots à connotations neutres, à

moindre fréquence, tel que « femme », « homme », « famille », « conjoint » et « fréquent », relevant du factuel.

En outre, certains mots tel que « sorcière » ou « insecticide », pouvaient d'ores et déjà nous mettre sur la piste que le terme « féminicide » n'était pas connu de tous les participants.

En effet, la seconde question ouverte « quelle définition donneriez-vous au terme "féminicide" ? » nous a démontré que 21% de l'échantillon avaient une définition correcte et complète du féminicide, évoquant un manque de connaissance concernant ce terme. Cependant, la majorité de l'échantillon a donnée une réponse incomplète plutôt que incorrect.

Ainsi, le mot féminicide apparaissant la plupart du temps au sein des médias (Observatoire de la parité dans la presse, 2019), il est probable que ces derniers ne soient pas assez précis lorsqu'ils évoquent un féminicide. De même, au vue de notre échantillon presque essentiellement français, le manque d'une définition pénale pourrait participer à la méconnaissance du terme.

Par la suite, à la troisième question ouverte « selon vous, comment un individu peut en arriver à commettre un féminicide ? », le facteur de la pathologie mentale est celui qui a été le plus mentionné (31,52%). Ce résultat rejoint les données récoltées au sein de nombreuse études concernant les représentations de la population générale, qui a tendance à associer la dangerosité aux pathologies mentales, bien que cela ne soit pas justifié par les données criminologiques (Senon et al., 2007). Il est vrai que la littérature scientifique mentionne en facteur de risque les troubles de la personnalité et la dépression chez les auteurs de féminicides (Krug et al., cité dans Caicedo-Roa et al., 2020), cependant ces derniers ne prédisposent pas un individu à commettre des violences ou un féminicide. De surcroît, à la première question ouverte, le mot « incompréhension » a été cité à 14 reprises, ainsi la justification par les troubles mentaux pourraient être une façon de donner du sens à un acte, qu'ils ne considèrent pas pouvoir être commis par un individu sans pathologie. Toutefois, cela contribue à la stigmatisation des personnes atteintes de maladies mentales, compliquant d'autant plus leurs parcours de vie.

Le second facteur le plus représenté a été le besoin de contrôle et de domination de l'homme sur la femme (27,24%), qui renvoie directement aux théories féministes (Machado, 2019). Ces dernières semblent donc se retrouver dans les représentations de plus d'un quart des participants.

Le troisième et le quatrième facteurs les plus évoqués ont été l'histoire de vie (16,73%) et l'éducation (15,66%). Au sein des réponses concernant l'histoire de vie, le vécu de maltraitance durant l'enfance a souvent été mentionné, tandis que la présence d'un père sexiste et dominateur a été associée à l'éducation. Ainsi, ces réponses impliquaient une répétition de schéma dysfonctionnel appris dans l'enfance.

En outre les participants ayant indiqué qu'ils ne savaient pas, soit 8,17 % de l'échantillon, justifiaient leur choix par le fait que les féminicides étaient inexplicables et impardonnables, dès lors donner des raisons à cet acte leur semblait revenir à donner des excuses aux auteurs ou les exonérer, comme le démontre par exemple cette réponse « pas d'explication rien ne devrait pousser un homme à tuer », ou encore celle-ci « selon moi aucun individu a le droit de retirer la vie à un autre individu. Cela est injuste, immorale et très triste. Je ne comprendrai jamais cet acte, je ne comprendrai pas non plus comment une personne peut en arriver là ».

Enfin la dernière question ouverte « Pensez-vous qu'il soit important d'étudier les phénomènes de féminicides et pourquoi ? », nous a dévoilé que 96,11% de l'échantillon estimaient que des études étaient nécessaires. Leurs justifications démontrent tout d'abord une envie de réduire l'ampleur des féminicides, puis un besoin de comprendre les dynamiques impliquées dans ces derniers. De même, les participants semblent penser que les moyens de prévention, la prise en charge des victimes, avant le décès, et des auteurs pourraient être améliorés grâce à la recherche, mais aussi que cela pourrait faire évoluer la société, la situation de la femme, ainsi que les systèmes policiers, juridiques et politiques.

En conclusion, le terme « féminicide », bien qu'il ne soit pas connu dans l'entière de sa définition, évoque chez les participants des représentations à connotation négative souvent empreintes d'émotions.

De plus, les participants semblent catégoriser le féminicide dans le domaine de l'impensable, et les expliquer principalement par la présence d'une pathologie mentale, de valeurs patriarcales, ou encore par une histoire de vie marquée par la violence depuis l'enfance, chez l'auteur.

Enfin, la recherche sur les féminicides paraît indispensable pour les participants, afin de réduire et comprendre les féminicides, puis pour adapter les réponses à ces derniers et permettre à la société d'évoluer.

15. Discussion autour des hypothèses

Hypothèse 1

Dans un premier temps, notre première hypothèse postulait pour une absence d'influence de l'âge, du niveau d'étude et de la catégorie professionnelle, sur les représentations des causes et de l'ampleur du féminicide. Cette hypothèse servait à vérifier si, à l'instar des données scientifiques qui indiquent que les féminicides peuvent se produire dans chaque milieu, territoire et génération (CNCDH, 2016), les représentations elles-aussi n'étaient pas influencées par ces derniers.

Pour rappel, les variables concernant les causes du féminicide relevaient soit une implication du rôle de la femme, suggérant une responsabilisation de la victime, soit une implication du rôle de l'homme, suggérant une exonération de l'auteur ou des comportements de domination sur la femme. En outre, les variables concernant l'ampleur des féminicides pouvaient révéler une tendance à la minimisation.

Conformément aux données retranscrites par la commission nationale consultative des droits de l'homme, nos résultats n'ont pas démontré d'association entre l'âge, le niveau d'étude et la catégorie professionnelle, et les représentations des causes du féminicide.

Toutefois, lorsque nous avons regroupé l'ensemble des variables dépendantes au sein d'un modèle, augmentant ainsi le nombre d'observations, la catégorie d'âge 56 ans et plus s'est retrouvée significativement associée au fait de responsabiliser les victimes et d'exonérer l'agresseur. De même, le second modèle ajoutant aux variables indépendantes l'ensemble des données sociodémographiques, nous a permis de constater que les femmes semblaient moins responsabiliser la victime et exonérer l'agresseur que les hommes. Cependant ces résultats sont biaisés par la surreprésentation des femmes dans notre échantillon, en comparaison aux hommes.

Concernant les représentations de l'ampleur du féminicide, nous avons obtenu une association entre le fait d'être cadre ou de profession intermédiaire et le fait d'être en accord avec la possible utilisation du féminicide en temps de guerre. De ce fait, nous nous sommes demandés si la question n'avait pas été mal comprise par les autres participants. En effet, la question posée ainsi « les féminicides peuvent être utilisés comme une arme, en temps de guerre » pouvait être com-

prise soit de manière factuelle, soit comme si nous leur demandions s'ils pensaient qu'il était légitime d'utiliser le féminicide en temps de guerre.

En outre, le regroupement des variables dépendantes sous forme de modèle, ne nous a donnée aucun résultat significatif, ce qui penche en faveur de notre hypothèse initiale. Néanmoins le second modèle, ajoutant aux variables indépendantes l'ensemble des données sociodémographiques, nous a dévoilé une nouvelle fois, une association entre le fait d'être une femme et le fait de moins minimiser l'ampleur des féminicides, en comparaison aux hommes. De la même façon que pour les représentations des causes du féminicide, ce résultat peut être biaisé par la surreprésentation des femmes dans l'échantillon.

Hypothèses 2 et 3

Dans un second temps, notre deuxième et troisième hypothèse visaient à évaluer si le sexisme hostile était respectivement associé à l'exonération de l'agresseur et à la responsabilisation des victimes.

Ces hypothèses ont été formées à partir des théories féministes qui suggèrent que les féminicides sont l'expression d'une forme de sexisme hostile ((Machado, 2019). Ainsi, nous voulions vérifier si les représentations concernant les victimes des féminicides et de leurs auteurs pouvaient elles-aussi être associées au sexisme hostile. De plus, nous avons cherché à déterminer si les questions relatives à l'auteur et à la victime pouvait individuellement prédire le sexisme hostile.

D'une part, les résultats ont montré que le sexisme hostile pourrait effectivement prédire le fait d'exonérer l'agresseur, mais aussi de responsabiliser les victimes.

D'autre part, nous avons découvert qu'être en accord avec la question « les féminicides résultent d'une perte de contrôle momentanée », relevant de l'exonération de l'agresseur, pourrait prédire le sexisme hostile.

De même, être en accord avec les questions « les femmes peuvent éviter les violences, si elles modifient leurs comportements » et « si une femme s'entoure d'hommes violents, c'est lié à sa personnalité », relevant de la responsabilisation de la victime, pourraient prédire la présence de sexisme hostile chez un individu.

Ainsi, il semblerait que les représentations liées aux victimes et aux auteurs de féminicide soient influencées par le sexisme hostile.

Hypothèses 4 et 5

Dans un dernier temps, nous sommes partis du constat que le sexisme hostile était positivement corrélé au sexisme bienveillant, mais aussi que ce dernier jouait un rôle dans le jugement social (Dardenne et al., 2006). En conséquent, notre quatrième et notre cinquième hypothèse s'intéressaient respectivement à déterminer l'existence d'une association entre le sexisme bienveillant et l'exonération de l'agresseur, puis entre le sexisme bienveillant et la responsabilisation de la victime. De surcroît, nous avons également voulu vérifier si les questions relatives à l'auteur et à la victime pouvaient individuellement prédire le sexisme bienveillant.

Tout d'abord, les résultats ont indiqué que la présence de sexisme bienveillant chez un individu pourrait prédire le fait d'être en accord avec les questions exonérant l'agresseur. Cependant, il ne permettrait pas de prédire le fait d'être en accord avec les questions responsabilisant les victimes, ce qui peut entrer en contradiction avec les résultats obtenus par Abrams et ses collaborateurs, postulant que le sexisme bienveillant est associé au blâme des victimes de viols dans une relation initialement consentie (Abrams et al., cité dans Dardenne et al., 2006). Il serait intéressant de tester si les résultats corroboreraient en précisant, par exemple, que la victime du féminicide connaissait son agresseur et avait déjà subi des violences de sa part.

En outre, seule la question « si une femme s'entoure d'hommes violents, c'est lié à sa personnalité », liée à la responsabilisation de la victime, permettrait de prédire la présence de sexisme bienveillant chez un individu.

Enfin, le contrôle de nos hypothèses 2, 3, 4 et 5 par la variable sexe, ne nous a pas permis d'avancer que le fait d'être une femme ou un homme à un taux de sexisme égale, puisse avoir une influence sur les prédictions. Cependant, ce résultat peut, une nouvelle fois, être biaisé par le manque de participants hommes dans notre échantillon.

16. Limites de l'étude

La principale limite de cette étude réside dans le nombre de répondants à notre questionnaire. En effet, afin de représenter au mieux la population générale, un échantillon composé d'un minimum de 384 participants nous aurait permis de valider ou d'infirmer nos hypothèses à un niveau de confiance de 95%, et donc une marge d'erreur de 5%. Par conséquent, des nuances doivent être apportées aux résultats obtenus.

La seconde limite se retrouve également au sein de l'échantillon, composé majoritairement de femme. Ainsi, il se peut que certains de nos résultats soient biaisés et ne permettent pas de rendre compte concrètement des représentations de la population générale, puisque cette dernière n'est pas composée de presque 80% de femmes.

Par la suite, il est probable que nos résultats soient empreints d'un biais de sélection concernant le niveau d'étude. En effet, le questionnaire sociodémographique rendait compte seulement du niveau d'étude acquis et non du niveau actuel qui peut être différent, au vue des 16% des participants étant toujours dans un statut d'étudiant.

De plus, des améliorations pourraient être apportées aux questions composant la première échelle du questionnaire. D'une part la question « les féminicides peuvent être utilisés comme une arme, en temps de guerre » pourrait être formulée différemment afin de s'assurer de sa compréhension par l'ensemble des participants. D'autre part, cette même question, ajoutée en fonction de la revue de la littérature, aurait dû suivre le même format imposé aux questions de la DVMAS, c'est-à-dire qu'un accord aurait dû correspondre à une minimisation de l'ampleur, plutôt que l'inverse. De même les questions « les féminicides résultent de la domination de l'homme sur la femme » et « les individus auteurs de féminicide présentent des troubles mentaux » auraient pu être exposées autrement, afin de convenir aux catégories définies par la DVMAS, soit la minimisation de la gravité et de l'ampleur, la responsabilisation des victimes et l'exonération de l'agresseur.

17. Perspectives de recherches

L'étude des féminicides est un champ de recherche relativement nouveau, au sein duquel de nombreuses informations restent à démontrer. Des études de la prévalence, des théories, des facteurs de risques du féminicide et des interventions à mettre en place auprès des auteurs, mais aussi des potentiels victimes ont été menées à nombreuses reprises, toutefois des recherches sur les représentations liées aux féminicides font défaut à la littérature scientifique.

Par conséquent, il semblerait intéressant de pouvoir entreprendre, tout d'abord, des études qualitatives auprès d'un échantillon conséquent, afin de définir de façon complète et enrichie les différentes représentations ancrées dans la population générale.

En outre, ceci pourrait permettre d'appréhender si des mythes sont présents concernant les féminicides, de la même façon qu'ils le sont dans la violence conjugale.

De même, en partant des résultats issus d'une recherche qualitative, la construction d'une échelle des représentations, et donc d'une étude quantitative, serait certainement plus pertinente et les catégories de variables que le compose pourraient être plus représentatives des féminicides, contrairement à notre étude où ces dernières s'appuient sur les croyances autour de la violence conjugale.

De plus, il serait judicieux de valider scientifiquement cette échelle au sein d'une étude à part entière, en réalisant des tests statistiques de cohérence interne, de validité convergente et de validité discriminante, afin de déterminer ces qualités psychométriques.

Enfin, puisque l'intégration des distinctions de genre est réalisé de façon précoce dans le développement des individus (Maccoby, cité dans Glick & Fiske, 1996), il pourrait être intéressant d'évaluer les représentations concernant les féminicides chez les adolescents, et de comparer les résultats obtenus à ceux d'un échantillon adulte. Ainsi, il serait possible d'évaluer si ces représentations sont également ancrées à un jeune âge ou si elles évoluent dans le temps, et si c'est le cas essayer de déterminer les facteurs susceptibles de les modifier.

18. Conclusion

Le terme « féminicide » a été mis en lumière par Diana Russel au premier tribunal international des crimes contre les femmes de 1976 à Bruxelles (Machado, 2019), permettant d'inscrire dans les préoccupations politiques, des services de pouvoir public et de la justice, de nombreux pays, ce type de violences commises envers les femmes. De même, ce terme a été de plus en plus utilisé par la presse et les médias, au cours de ces dix dernières années (Observatoire de la parité dans la presse, 2019). Bien que de nombreuses recherches aient été menées sur la prévalence, la typologie et les théories explicatives du féminicide, mais aussi sur les auteurs et potentiels victimes de féminicide, aucune donnée de la littérature scientifique ne permet de rendre compte des représentations liées à ce phénomène au sein de la population générale.

Ainsi, cette étude s'est intéressée aux représentations des féminicides dans la population générale, par le biais de questions ouvertes, puis aux facteurs pouvant influencer les représentations concernant l'ampleur des féminicides, mais aussi concernant les auteurs et les victimes de féminicides, à l'aide d'échelles, regroupées sous forme de questionnaire partagé sur les réseaux sociaux et via bouche à oreille.

Les données récoltées aux questions ouvertes ont démontré que presque 70% de l'échantillon ne connaissaient pas l'entièreté de la définition du féminicide, puisqu'ils évoquaient seulement le meurtre d'une femme, en oubliant de préciser que ce dernier était commis en raison du genre de la victime, ou définissaient le féminicide par le meurtre d'une femme dans le contexte d'une relation conjugale, omettant les autres formes du féminicide. De surcroît, la présence d'une pathologie mentale chez les auteurs a été le facteur, amenant à commettre un féminicide, le plus mentionné par les participants. Les questions ouvertes ont également révélé un besoin de comprendre les dynamiques qui sous-tendent aux féminicides et une envie que cela cesse. Enfin, les réponses à ces questions relevés majoritairement de l'émotionnel plutôt que du factuel.

Par la suite, l'analyse statistique apportée aux échelles a montré tout d'abord, peu d'influence de l'âge, du niveau d'étude et de la catégorie professionnel, sur les représentations

concernant l'ampleur du féminicide, ou sur celles relatives aux victimes et aux auteurs. Toutefois, être une femme, en comparaison au fait d'être un homme, pourrait avoir une influence.

En outre, la présence d'un taux significatif de sexisme hostile chez un individu pourrait permettre de prédire le fait d'exonérer l'agresseur, mais aussi de responsabiliser les victimes d'un féminicide, tandis que la présence d'un taux significatif de sexisme bienveillant prédirait seulement l'exonération des auteurs de féminicides.

Cette recherche a donc permis de dessiner les premiers contours des représentations de la population générale et des caractéristiques pouvant les influencer. Toutefois, ces résultats devraient être confirmés par une étude composée d'un échantillon plus important que 257 participants, mais aussi d'une plus grande participation d'hommes.

De même, des études qualitatives apporteraient plus de précisions et de nuances quant aux représentations du féminicide dans la population tout-venant, permettant ainsi la construction d'une échelle complète et ne reposant pas essentiellement sur les mythes liées à violence conjugale.

BIBLIOGRAPHIE

- Article 324 du Code Pénal français de 1810. Retrieved from https://ledroitcriminel.fr/la_legislation_criminelle/anciens_textes/code_penal_1810/code_penal_1810_3.htm#:~:text=ARTICLE%20324.,le%20meurtre%20a%20eu%20lieu.
- Babcock, J. C., Green, C. E., & Robie, C. (2004). Does batterers' treatment work? A meta-analytic review of domestic violence treatment. *Clinical psychology review*, 23(8), 1023-1053. <https://doi.org/10.1016/j.cpr.2002.07.001>
- Baldry, A. C., & Magalhães, M. J. (2018). Prevention of femicide. In Weil, S., Corradi, C., & Naudi, M. (Eds.), *Femicide across Europe: Theory, research and prevention* (pp. 71-92). Bristol: Bristol University Press. Retrieved from <https://library.oapen.org/bitstream/handle/20.500.12657/28243/9781447347163.pdf?sequence=1>
- Bellino, M. (2010). Femicide and silence in « postwar » Guatemala. *Women's Policy Journal of Harvard*, 7, 5-10. Retrieved from <https://search.proquest.com/doc-view/910357184?accountid=14630>
- Born, M., & Glowacz, F. (2006). Pour que les violences domestiques soient sans avenir. *Revue internationale de criminologie et de police*, 4 387-397. Retrieved from https://www.researchgate.net/profile/Michel-Born/publication/262639038_Pour_que_les_violences_domestiques_soient_sans_avenir_No_futur_for_domestic_violences/links/004635384fdd8e6d6c000000/Pour-que-les-violences-domestiques-soient-sans-avenir-No-futur-for-domestic-violences.pdf
- Bryant, N. (1994). Domestic violence and group treatment for male batterers. *Group*, 18(4), 235-242. Retrieved from https://www.jstor.org/stable/41718778?seq=2#metadata_info_tab_contents

- Caicedo-Roa, M., Pereira, T., & Carlos Cordeiro, R. (2020). PROTOCOL: Risk factors for femicide. *Campbell Systematic Review*, 16(4). <https://doi.org/10.1002/cl2.1123>

- Commission Nationale Consultative des droits de l'homme. (2016, 26 mai). Avis sur les violences contre les femmes et les féminicides. République Française. Retrieved from https://www.cncdh.fr/sites/default/files/160526_avis_sur_les_violences_aux_femmes_et_femini-cide.pdf

- Corradi, C., Marcuello-Servós, C., Boira, S., & Weil, S. (2016). Theories of femicide and their significance for social research. *Current sociology*, 64(7), 975-995. DOI: 10.1177/0011392115622256

- Dardenne, B., Delacollette, N., Grégoire, C., & Lecocq, D. (2006). Latent structure of the French Validation of the Ambivalent Sexism Inventory: Echelle de Sexisme Ambivalent. Retrieved from https://www.persee.fr/doc/psy_0003-5033_2006_num_106_2_30915

- Enquête Nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2019). *Réclamer notre pouvoir et notre place*. Retrieved from <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1a-1.pdf>

- Falquet, J. (2014). Des assassinats de Ciudad Juárez au phénomène des féminicides: de nouvelles formes de violences contre les femmes ? Retrieved from https://d1wqtxts1xzle7.cloudfront.net/38347292/Art_Fr_Feminicides_Contretemps_700.000-with-cover-page-v2.pdf?Expires=1634825293&Signature=SSBk114~tmXOsqTbyvc1PaasqPCDYcCnAL6rqSvxpfbgY-QoZnin-x6Wy7kaZPqFTYJ2ru5BgRB7pWySS2tCPO4sgRH-XvbGtR-KuEWajuIM5wE-rab5fxWCI4F8IEN5m-z3sx0V3upxF7V~MJC0xm3MKaEDnJPQJioYasgdtmOy7-e~7zCdz~0MJUQ3eb6Jnt6PGe9ICBmrXeNsSma4hoA1cjtHhUcw0EGG04LhYJFPy671-KHSDmIN9KzdetXMqr54Dqvco7~JqXQtY~hO9uHnJtP4xzy~wkG3mByStjh8sxiuryrkxv-BWmY6kz7WHeoviS0mRSxEvZtDt5w8ei7RO__&Key-Pair-Id=APKAJLOHF5GG-SLRBV4ZA

- Falquet, J. (2014). Femmes de ménage, loueuses d’utérus, travailleuses du sexe et travailleuses du care. Le “dés-amalgamé conjugal” en contexte néolibéral: libération ou nouvelles formes d’appropriation?. *document de travail du MAGE, 18*. Retrieved from https://feministresearchonviolence.org/wp-content/uploads/2018/01/4.3_Falquet_reformulado11.pdf

- Fasanelli, R., Galli, I., Grassia, M. G., Marino, M., Cataldo, R., Lauro, C. N., Castiello, C., Grassia, F., Arcidiacono, C., & Procentese, F. (2020). The use of partial least squares–path modelling to understand the impact of ambivalent sexism on violence-justification among adolescents. *International Journal of Environmental Research and Public Health, 17*(14), 1–22. <https://doi.org/10.3390/ijerph17144991>

- Flynn, C., Lessard G., Montminy, L., Rinfret, R. M., & Gervais, L. (2015). Étudier la violence conjugale en contexte interdisciplinaire et en partenariat : enjeux et perspectives. Québec : Collection Réflexion. Retrieved from https://www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/pub_31032015_105649.pdf

- Garcia, A. (2016). Contrôler et contraindre : la planification médicalisée des femmes indigènes au Guatemala. *Cahiers du Genre, 60*(1), 39-60. doi: 10.3917/cdge. 060.0039.

- Glick, P., & Fiske, S. T. (1996). The ambivalent sexism inventory: Differentiating hostile and benevolent sexism. *Journal of personality and social psychology, 70*(3), 491. Retrieved from <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.470.9865&rep=rep1&type=pdf>

- Glowacz, F., & Courtain, A. (2017). Violences au sein des relations amoureuses des adolescents et jeunes adultes : une réalité à ne pas négliger. *Violences conjugales et justice pénale, 14* 28. <https://doi.org/10.4000/champpenal.9582>

- Glowacz, F., & Schmits, E. (2020). Psychological distress during the COVID-19 lockdown: the young adults most at risk. *Psychiatry research, 293*, 113486. <https://doi.org/10.1016/j.psychres.2020.113486>

- Grzyb, M., Naudi, M., & Marcuello-Servos, C. (2018). Femicide definitions. In Weil, S., Corradi, C., & Naudi, M. (Eds.), *Femicide across Europe: Theory, research and prevention* (pp. 17-31). Bristol: Bristol University Press. Retrieved from <https://library.oapen.org/bitstream/handle/20.500.12657/28243/9781447347163.pdf?sequence=1>

- Hardesty, J. L., Campbell, J. C., McFarlane, J. M., & Lewandowski, L. A. (2008). How Children and Their Caregivers Adjust After Intimate Partner Femicide. *Journal of Family Issues*, 29(1), 100–124. <https://doi.org/10.1177/0192513X07307845>

- Johnson, H., Eriksson, L., Mazerolle, P., & Wortley, R. (2019). Intimate Femicide: The Role of Coercive Control. *Feminist Criminology*, 14(1), 3–23. <https://doi.org/10.1177/1557085117701574>

- Katafiasz, H. (2020). A Systemic Conceptualization of Intimate Partner Violence: Attachment and Differentiation. *The Family Journal*, 28(3), 306–312. <https://doi.org/10.1177/1066480720929697>

- L. n°1998009048, 24 novembre 1997, visant à combattre la violence au sein du couple (1-7), ELI : <http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/1997/11/24/1998009048/justel>

- Lelaurain, S., Fonte, D., Graziani, P., & Monaco, G. L. (2019). French validation of the domestic violence myth acceptance scale (DVMAS). *Affilia*, 34(2), 237-258. <https://doi.org/10.1177/0886109918806273>

- Leray, E., & Monsalve, E. (2017). Un crime de féminicide en France? A propos de l'article 171 de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté. Droits des femmes (Code pénal). *La Revue des droits de l'homme. Revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*. <https://doi.org/10.4000/revdh.2967>

- Licata, L. (2007). La théorie de l'identité sociale et la théorie de l'auto-catégorisation : le Soi, le groupe et le changement social. *Revue électronique de psychologie sociale*, 1, 19-33. Retrieved from <http://hdl.handle.net/2013/ULB-DIPOT:oai:dipot.ulb.ac.be:2013/67296>

- Lund, R. G., Manica, S., & Mânica, G. (2020). Collateral issues in times of covid-19: child abuse, domestic violence and femicide. *Revista Brasileira de Odontologia Legal*, 7(2). <https://doi.org/10.21117/rbol-v7n22020-318>

- Machado, L. Z. (2019). Féminicide : nommer pour exister. *Genre et justice*, 16(1). doi: 10.4000/bresils.5576

- Marie, C. (2020). Condamner le féminicide sans le nommer. *Travail, genre et sociétés*, 1(1), 161-165. <https://doi.org/10.3917/tgs.043.0161>

- Mercader, P., Houel, A., & Sobota, H. (2011). Le crime dit passionnel : la paradoxe d'une violence supposée normale. *Psychiatrie et violence*, 10(1), 17. doi: 10.7202/1005712ar

- Ministère de l'intérieur de France. (2020). Etude nationale relative aux morts violentes au sein du couple en 2019. Retrieved from <https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-communiqués-de-presse/2020-communiqués/Etude-nationale-relative-aux-morts-violentes-au-sein-du-couple-en-2019>

- Observatoire de la parité dans la presse. (2019, 11 mars). *La condition des femmes dans la presse française*. Tagaday. Retrieved from <https://www.aday.fr/2020/03/11/la-condition-des-femmes-dans-la-presse-2019/>

- Organisation panaméricaine de la Santé. (2012). Le féminicide. *Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes*. Retrieved from https://www.who.int/reproductivehealth/publications/violence/rhr12_38/fr/

- Peters, J. (2003). The domestic violence myth acceptance scale: Development and psychometric testing of a new instrument. The University of Maine. Retrieved from <https://digitalcommons.library.umaine.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1513&context=etd>

- Pretorius, H. G., & Botha, S. A. (2009). The cycle of violence and abuse in women who kill an intimate male partner: a biographical profile. *South African Journal of Psychology*, 39(2), 242-252. <https://doi.org/10.1177/008124630903900209>

- Ramos, M. H. (2019). *Etude de cas portant sur les traits de personnalité et les mécanismes de défense d'hommes ayant commis un homicide*. Université de Sherbrooke, Québec. Retrieved from https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/16327/Mosquera_Ramos_Henry_DPs_2019.pdf?sequence=3&isAllowed=y

- Rentschler, C. A. (2014). Rape culture and the feminist politics of social media. *Girlhood studies*, 7(1), 65-82. Retrieved from https://www.researchgate.net/profile/Carrie-Rentschler/publication/263155387_Rape_Culture_and_the_Feminist_Politics_of_Social_Media/links/59ecea37aca272cddde05c57/Rape-Culture-and-the-Feminist-Politics-of-Social-Media.pdf

- Résolution du Parlement de la région de Bruxelles-Capitale, condamnant le féminicide, A/124/4 (10 juin 2016). Retrieved from <http://weblex.brussels/data/crb/doc/2015-16/129235/images.pdf>

- Roy, M. A. (2001). Les Femmes, le Féminisme et la Religion. In J. M. Larouche & G. Ménard (Eds.), *L'étude de la religion au Québec* (pp.346-347). Les Presses de l'Université Laval. Retrieved from https://books.google.be/books?hl=fr&lr=&id=amXr5s4Dt9IC&oi=fnd&pg=PR11&dq=L%E2%80%99%C3%A9tude+de+la+religion+au+Qu%C3%A9bec+&ots=MuhvkQ31nY&sig=Cr7ZMZsJdntfI_5uMd-FXxs-V_G4&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false

- Russel, D. (2008). Femicide : Politicizing the Killing of Females. In *Strengthening Understanding of Femicide : Using research to galvanize action and accountability*. Retrieved from <https://www.cpcjalliance.org/wp-content/uploads/2014/08/10k.-FemicideReport.pdf#page=36>

- Sanford, V. (2008). From Genocide to Femicide : Impunity and Human Rights in Twenty-First Century Guatemala. *Journal of Human Rights*, 7(2), 104-122. doi: 10.1080/14754830802070192

- Schröttle, M., & Meshkova, K. (2018). Data collection : challenges and opportunities. In Weil, S., Corradi, C., & Naudi, M. (Eds.), *Femicide across Europe: Theory, research and prevention* (pp. 33-52). Bristol: Bristol University Press. Retrieved from <https://library.oapen.org/bitstream/handle/20.500.12657/28243/9781447347163.pdf?sequence=1>

- Senon, J. L., Manzanera, C., Humeau, M., & Gotzamanis, L. (2007). États dangereux, délinquance et santé mentale: représentations, insécurité et peurs sociétales comme sources de la stigmatisation des malades mentaux. *L'information psychiatrique*, 83(8), 655-662. Retrieved from <https://www.cairn.info/revue-l-information-psychiatrique-2007-8-page-655.htm>

- Standish, K., & Weil, S. (2021). Gendered pandemics: suicide, femicide and COVID-19. *Journal of Gender Studies*, 1-13. <https://doi.org/10.1080/09589236.2021.1880883>

- Stöckl, H., Devries, K., Rotstein, A., Abrahams, N., Campbell, J., Watts, C., & Moreno, C. G. (2013). The global prevalence of intimate partner homicide : a systematic review. *Lancet*, 382 859-865. doi: 10.1016/S0140-6736(13)61030-2

- Update 2020 : 24 féminicides. (2020). *Stop Féminicide*. Retrieved from <http://stopfeminicide.-blogspot.com/2019/01/update-2019-1-feminicide.html>

- Vanneste, C. (2017). Violences conjugales : un dilemme pour la justice pénale ? Leçon d'une analyse des enregistrements statistiques effectués dans les parquets belges. *Violences conjugales et justice pénale*, 14 11. <https://doi.org/10.4000/champpenal.9593>

- Walker, L. E. A. (1995). Current perspectives on men who batter women—implications for intervention and treatment to stop violence against women: Comment on gottman et al. (1995). *Journal of Family Psychology*, 9(3), 264-271. doi:<http://dx.doi.org/10.1037/0893-3200.9.3.264>
- Weil, S. (2018). Research and prevention of femicide across Europe. In Weil, S., Corradi, C., & Naudi, M. (Eds.), *Femicide across Europe: Theory, research and prevention* (pp. 1-15). Bristol: Bristol University Press. Retrieved from <https://library.oapen.org/bitstream/handle/20.500.12657/28243/9781447347163.pdf?sequence=1>
- Weldon, S. L., & Htun, M. (2013). Feminist mobilisation and progressive policy change : why governments take action to combat violence against women. *Gender & development*, 21(2), 231-247. doi: 10.1080/13552074.2013.802158
- Widyono, M. (2008). Conceptualizing Femicide. In *Strengthening Understanding of Femicide : Using research to galvanize action and accountability*. Retrieved from https://path.azureedge.net/media/documents/GVR_femicide_rpt.pdf

ANNEXES

Annexe 1 : Échelle de représentation du féminicide, élaborée à partir de « The Domestic Violence Myth Acceptance Scale » de Peters (2003).

Consigne : Après avoir lu la définition du féminicide par l'OMS, indiquez dans quelle mesure vous êtes d'accord ou pas d'accord avec chacun des énoncés présentés, en utilisant la notation suivante : 1= pas du tout d'accord ; 2= pas d'accord ; 3= plutôt pas d'accord ; 4= sans opinion ; 5= plutôt d'accord ; 6= d'accord ; 7= tout à fait d'accord.

- 1- Les féminicides affectent peu de femmes. (MIN)
- 2- Les féminicides résultent d'une perte de contrôle momentanée. (EXO)
- 3- Les femmes peuvent éviter les violences, si elles modifient leurs comportements. (COMP)
- 4- L'infidélité peut conduire les hommes à perdre le contrôle et avoir des comportements violents, pouvant mener jusqu'à l'homicide. (EXO)
- 5- Les féminicides résultent de la domination de l'homme sur la femme.
- 6- Les féminicides n'existent plus en 2021. (MIN)
- 7- Il y a peu de féminicides dans mon pays. (MIN)
- 8- Lors d'un féminicide, les hommes perdent tellement le contrôle qu'ils ne savent pas ce qu'ils font. (EXO)
- 9- Une rupture peut conduire les hommes à perdre le contrôle et avoir des comportements violents, pouvant mener jusqu'à l'homicide. (EXO)
- 10- Les individus auteurs de féminicide présentent des troubles mentaux.
- 11- Si une femme s'entoure d'hommes violents, c'est lié à sa personnalité. (PERS)
- 12- Les féminicides se produisent seulement dans les pays défavorisés. (MIN)
- 13- Les féminicides peuvent être utilisés comme une arme, en temps de guerre.

(MIN = minimisation de la gravité et de l'ampleur des féminicides / EXO = exonération de l'agresseur / COMP = condamnation du comportement de la victime / PERS = condamnation de la personnalité de la victime).

Annexe 2 : Échelle de sexisme ambivalent validée et traduite en français par Dardenne et ses collaborateurs (2006).

Consigne : « Vous trouverez, ci-après, une série d'affirmations concernant les hommes et les femmes, et les relations qu'ils/elles peuvent entretenir dans notre société. Indiquez dans quelle mesure vous êtes d'accord ou pas d'accord avec chacun des énoncés en utilisant la notation suivante : 0= pas du tout d'accord ; 1= plutôt pas d'accord ; 2= légèrement pas d'accord ; 3= légèrement d'accord ; 4= plutôt d'accord ; 5= tout à fait d'accord. »

- 1- Quel que soit son niveau d'accomplissement, un homme n'est pas vraiment "complet" en tant que personne s'il n'est pas aimé d'une femme. (BS/IH)
- 2- Sous l'apparence d'une politique d'égalité, beaucoup de femmes recherchent en fait des faveurs spéciales, comme un recrutement en entreprise qui les favorise. (SH)
- 3- Lors d'une catastrophe, les femmes doivent être sauvées avant les hommes. (SB/PP)
- 4- La plupart des femmes interprètent des remarques ou des actes anodins comme étant sexistes. (SH)
- 5- Les femmes sont trop rapidement offensées. (SH)
- 6- Les gens ne sont pas vraiment heureux dans leur vie s'ils ne sont pas engagés dans une relation avec une personne de l'autre sexe. (SB/IH)
- 7- Les féministes veulent que les femmes aient plus de pouvoir que les hommes. (SH)
- 8- Beaucoup de femmes ont une espèce de pureté que la plupart des hommes n'ont pas. (SB/DCG)
- 9- Les femmes devraient être protégées et être aimées par les hommes. (SB/PP)
- 10- En général, une femme n'apprécie pas à sa juste valeur ce qu'un homme fait pour elle. (SH)
- 11- Les femmes recherchent le pouvoir en ayant le contrôle sur les hommes. (SH)
- 12- Tout homme devrait avoir une femme qu'il adore. (SB/IH)
- 13- Les hommes sont "incomplets" sans les femmes. (SB/IH)
- 14- Les femmes exagèrent les problèmes qu'elles rencontrent au travail. (SH)
- 15- Quand une femme a réussi à faire en sorte qu'un homme s'engage envers elle, elle essaie souvent de le tenir en laisse. (SH)

- 16- Quand les femmes perdent une compétition honnête contre un homme, elles se plaignent pourtant d'être l'objet de discrimination. (SH)
- 17- Une femme parfaite doit être mise sur un piédestal par son compagnon. (SB/PP)
- 18- Il y a beaucoup de femmes à qui cela plaît d'exciter les hommes en semblant sexuellement intéressées pour ensuite refuser leurs avances. (SH)
- 19- Les femmes, comparées aux hommes, ont tendance à faire preuve d'un plus grand sens moral. (SB/DCG)
- 20- Les hommes devraient subvenir financièrement aux besoins des femmes, quitte à sacrifier leur propre bien-être. (SB/PP)
- 21- Les féministes ont des demandes tout à fait exagérées concernant les hommes. (SH)
- 22- Les femmes, comparées aux hommes, ont tendance à être plus cultivées et à avoir plus de bon-goût. (SB/DCG)

(SH = sexisme hostile, SB = sexisme bienveillant, PP = protection paternaliste, DCG = différenciation complémentaire de genre, IH = intimité hétérosexuelle).

Annexe 3 : Listes des mots cités qu'une seule fois à la première question ouverte.

« média », « insultes », « classe », « femelle », « bassesse », « mère », « infanticide », « objet », « intolérance », « différence », « phallocrate », « punition », « désarroi », « absurde », « morale », « sexuelle », « exclusion », « apartheid », « débilité », « orgueil », « inconcevable », « atteinte », « massacre », « psychique », « déplorable », « anéantissement », « effacement », « abstraction », « dépersonnalisation », « ex-conjoint », « perversité », « structurel », « abandonnées », « brimades », « pauvreté », « impulsivité », « twitter », « politique », « islam », « délinquance », « pleurs », « problème », « intrafamiliale », « impulsion », « insulte », « dégradation », « perte », « désastre », « méchanceté », « massif », « détresse », « persécution », « soirée », « maison », « douleur », « abandon », « séparation », « dispute », « corps », « vulnérable », « universel », « intemporel », « arriéré », « ignorance », « association », « impensable », « égoïsme », « amour », « sauvage », « union », « vie », « sorcière », « distinction », « fratricide », « insecticide », « empathie », « saturation », « immaturité », « incapacité », « dysfonctionnement », « sidération », « raticide », « tueur », « brute », « pourriture », « inaction », « désespoir », « suprématie », « tuerie », « oppression », « cruel », « incontrôlable », « fou », « toxique », « condition », « déséquilibre », « réalité », « récidive », « violent », « acharnement », « condamnable », « rébellion », « maman », « manifestation », « art », « religion », « humanisme », « égalité », « iniquité », « fragilité », « effroi », « ignominie », « coupable », « feu », « grave », « extermination », « existence », « apatride », « tabou », « faible », « injustifié », « débile », « fille », « militante », « abruti », « misère », « extinction », « auteur », « nombre », « époque », « chagrin », « mot », « droit », « alerte », « dégât », « actuel », « entourage », « horrifiant », « police » et « répandu ».

Annexe 4 : Résultats de la régression linéaire logistique entre l'âge, le niveau d'étude, la catégorie professionnel et les questions relatives aux représentations des causes des féminicides.

Question 3 (rôle du comportement de la femme)

COMP27	Odds Ratio	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
AgeSum						
36-55	2.639567	3.023594	0.85	0.397	.2795704	24.9215
56ouPlus	8.178726	9.44175	1.82	0.069	.851206	78.58444
CatProSum						
retraité	1.211419	1.938008	0.12	0.905	.0526692	27.86327
CadreETPi	.7907788	1.193608	-0.16	0.876	.0410435	15.2358
Autres	.6373986	.9285307	-0.31	0.757	.0366795	11.07642
MasterOuPlus						
non	1.118628	.6653044	0.19	0.850	.3486852	3.588788
_cons	.0235698	.0250302	-3.53	0.000	.0029405	.1889284

Question 11 (rôle de la personnalité de la femme)

Pers38	Odds Ratio	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
AgeSum						
36-55	1.236151	.562204	0.47	0.641	.5069247	3.014392
56ouPlus	1.136035	.7580211	0.19	0.848	.3072036	4.201044
CatProSum						
retraité	3.327439	3.229644	1.24	0.215	.4965073	22.29947
CadreETPi	1.684602	1.173617	0.75	0.454	.4300192	6.599433
Autres	1.69608	1.123195	0.80	0.425	.463186	6.210655
MasterOuPlus						
non	.8002253	.3147236	-0.57	0.571	.3702031	1.729755
_cons	.1483448	.0833992	-3.39	0.001	.0492865	.4464947

Question 2 (rôle de l'homme, perte de contrôle)

EX026	Odds Ratio	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]
AgeSum					
36-55	.7134665	.3075113	-0.78	0.433	.3065469 1.660543
56ouPlus	2.250383	1.096285	1.66	0.096	.8661426 5.84687
CatProSum					
retraité	.4546269	.3361202	-1.07	0.286	.1067419 1.936313
CadreEIPi	.7932592	.4428027	-0.41	0.678	.2656248 2.368982
Autres	1.08126	.5484202	0.15	0.878	.4001261 2.921888
MasterOuPlus					
non	.6244267	.2148466	-1.37	0.171	.3181328 1.225616
_cons	.4657275	.188331	-1.89	0.059	.2108253 1.028824

Question 4 (rôle de l'homme, perte de contrôle après une infidélité)

Exo28	Odds Ratio	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]
AgeSum					
36-55	.488428	.1815286	-1.93	0.054	.2357458 1.011946
56ouPlus	.7931141	.3752791	-0.49	0.624	.313741 2.004934
CatProSum					
retraité	2.225784	1.614047	1.10	0.270	.5373126 9.220175
CadreETPi	.8369169	.4182511	-0.36	0.722	.3142624 2.228806
Autres	1.004509	.4562048	0.01	0.992	.4124535 2.446431
MasterOuPlus					
non	.9290797	.2889537	-0.24	0.813	.5050334 1.709172
_cons	1.782275	.6678663	1.54	0.123	.8550797 3.714863

Question 8 (rôle de l'homme, perte de contrôle)

EX034	Odds Ratio	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
AgeSum						
36-55	1.355536	.6036235	0.68	0.495	.5663293	3.244541
56ouPlus	1.474176	.8134435	0.70	0.482	.4998738	4.347488
CatProSum						
retraité	3.234616	2.799478	1.36	0.175	.5931021	17.64071
CadreETPi	2.389331	1.654968	1.26	0.209	.614741	9.286676
Autres	1.605863	1.055917	0.72	0.471	.442599	5.826482
MasterOuPlus						
non	1.346732	.5051025	0.79	0.427	.6457005	2.808866
_cons	.1088566	.062854	-3.84	0.000	.035105	.3375518

Question 9 (rôle de l'homme, perte de contrôle après une rupture)

EX035	Odds Ratio	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
AgeSum						
36-55	.9118197	.3407592	-0.25	0.805	.4383324	1.896769
56ouPlus	1.346826	.6876727	0.58	0.560	.4951065	3.663739
CatProSum						
retraité	5.173527	4.965995	1.71	0.087	.7883705	33.95025
CadreETPi	.928725	.4802104	-0.14	0.886	.337102	2.558662
Autres	.9966393	.4678562	-0.01	0.994	.3971506	2.501041
MasterCuPlus						
non	.7485128	.2565872	-0.85	0.398	.3823057	1.465507
_cons	2.338559	.9394918	2.11	0.034	1.064111	5.139368

Question 10 (rôle de l'homme, présence d'un trouble mental)

MENTAL37	Odds Ratio	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
AgeSum						
36-55	.7991444	.3016041	-0.59	0.552	.3813945	1.674465
56ouPlus	1.27527	.6373673	0.49	0.627	.4788287	3.396442
CatProSum						
retraité	.7979549	.5749175	-0.31	0.754	.1944005	3.275363
CadreLIPi	1.258395	.6532598	0.44	0.658	.4549249	3.480919
Autres	1.13467	.533129	0.27	0.788	.4517827	2.849771
MasterOuPlus						
non	.9454199	.2946338	-0.18	0.857	.5132789	1.74139
_cons	1.091823	.4146313	0.23	0.817	.5186802	2.298291

Question 5 (rôle de la domination de l'homme sur la femme)

DomFemme	Odds Ratio	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
AgeSum						
36-55	1.552688	.6747264	1.01	0.311	.6625086	3.638958
56ouPlus	2.539826	1.605256	1.47	0.140	.7358948	8.765811
CatProSum						
retraité	5.052632	6.31434	1.30	0.195	.4362747	58.51609
CadreFTPi	.9379682	.5178484	-0.12	0.908	.3178654	2.767789
Autres	1.44498	.7330731	0.73	0.468	.5345976	3.905682
MasterOuPlus						
non	.6651322	.2557717	-1.06	0.289	.3130291	1.41329
_cons	2.938943	1.233132	2.57	0.010	1.291342	6.688692

Annexe 5 : Résultats de la régression linéaire logistique entre l'âge, le niveau d'étude, la catégorie professionnel et les questions relatives aux représentations de l'ampleur des féminicides.

Question 7 (ampleur dans l'espace)

min32	Odds Ratio	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
AgeSum						
35-55	1.469979	1.328898	0.43	0.670	.2499215	8.646068
56ouPlus	3.79e-07	.0007059	-0.01	0.994	0	.
CatProSum						
retraité	6636532	1.24e+10	0.01	0.993	0	.
CadreETPi	.3924872	.4968525	-0.74	0.460	.0328309	4.692106
Autres	.758948	.7988963	-0.26	0.793	.0964287	5.973347
MasterOuPlus						
non	1.169179	.7690698	0.24	0.812	.3220864	4.244139
_cons	.0576453	.0466542	-3.53	0.000	.0117994	.281623

Question 13 (ampleur dans le temps)

GUERRE	Odds Ratio	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
AgeSum						
35-55	.5785305	.2914503	-1.09	0.277	.2155314	1.552895
56ouPlus	1.096385	.7058371	0.14	0.886	.3104359	3.872171
CatProSum						
retraité	2.868729	2.673127	1.13	0.258	.4618772	17.81774
CadreETPi	4.163556	2.934698	2.02	0.043	1.045904	16.57437
Autres	1.601995	.8575657	0.88	0.379	.5610526	4.574238
MasterOuPlus						
non	.4633401	.1900711	-1.88	0.061	.2073579	1.035331
_cons	2.617424	1.226372	2.05	0.040	1.044842	6.556885

Question 1 (occurrence)

MIN25	Odds Ratio	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
CatProSum retraité	1.43691	1.317884	0.40	0.693	.2380876	8.672061
CadreETP1	.6980139	.4769357	-0.53	0.599	.1829191	2.663601
Autres	.4636178	.3029217	-1.18	0.239	.1288239	1.668491
MasterOuPlus non	.7849273	.3338029	-0.57	0.569	.3410691	1.806411
AgeSum 36-55	.6460353	.387235	-0.73	0.466	.1995465	2.09155
55ouPlus	1.192979	.840893	0.25	0.802	.2996734	4.74917
_cons	.2553191	.1193736	-2.92	0.004	.1021191	.6383512

Annexe 6 : Formulaire de consentement de participation à l'étude.



Faculté de Psychologie, Logopédie et des Sciences de l'Éducation

Comité d'éthique

PRESIDENTE : Fabienne COLLETTE

SECRETARE : Annick COMBLAIN

INFORMATION ET CONSENTEMENT ECLAIRE POUR DES RECHERCHES MENEES VIA INTERNET

L'objectif de la recherche pour laquelle nous sollicitons votre participation est de mieux comprendre la façon dont la population générale et les intervenants psycho-judiciaires appréhendent le concept de féminicide. Cette recherche est menée par Alice Arnaud et Clémence D'Haese, étudiantes en dernière année de psychologie clinique, et supervisée par le Pr. Fabienne Glowacz, chef de service de psychologie clinique de la délinquance, des inadaptations sociales et des processus d'insertion à l'Université de Liège.

Votre participation à cette recherche est volontaire. Vous pouvez choisir de ne pas participer et si vous décidez de participer vous pouvez cesser de répondre aux questions à tout moment et fermer la fenêtre de votre navigateur sans aucun préjudice. Vous pouvez également choisir de ne pas répondre à certaines questions spécifiques.

Cette recherche implique de répondre à un questionnaire pendant une durée d'environ 15 minutes. Vos réponses seront confidentielles et nous ne collecterons pas d'information permettant de vous identifier, telle que votre nom, votre adresse e-mail ou votre adresse IP, qui pourrait permettre la localisation de votre ordinateur. Vos réponses seront transmises anonymement à une base de données. Votre participation implique que vous acceptez que les renseignements recueillis soient utilisés anonymement à des fins de recherche. Les résultats de cette étude serviront à des fins scientifiques uniquement.

Vous disposez d'une série de droits relatifs à vos données personnelles (accès, rectification, suppression, opposition) que vous pouvez exercer en prenant contact avec le Délégué à la protection des données de l'institution dont les coordonnées se trouvent ci-dessous. Vous pouvez également lui adresser toute doléance concernant le traitement de vos données à caractère personnel.

Les données codées issues de votre participation à cette recherche peuvent être transmises si utilisées dans le cadre d'une autre recherche en relation avec cette étude-ci, et elles seront éventuellement compilées dans des bases de données accessibles à la communauté scientifique. Les données que nous partageons ne seront pas identifiables et n'auront seulement qu'un numéro de code, de telle sorte que personne ne saura quelles données sont les vôtres. Les données issues de votre participation à cette recherche seront stockées pour une durée minimale de 15 ans.

Une fois l'étude réalisée, les données acquises seront codées et stockées pour traitement statistique. Dès ce moment, ces données codées ne pourront plus être retirées de la base de traitement. Si vous changez d'avis et retirez votre consentement à participer à cette étude, nous ne recueillons plus de données supplémentaires sur vous. Les données d'identification vous

concernant seront détruites. Seules les données rendues anonymes pourront être conservées et traitées de façon statistique.

Les modalités pratiques de gestion, traitement, conservation et destruction de vos données respectent le Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679), les droits du patient (loi du 22 août 2002) ainsi que la loi du 7 mai 2004 relative aux études sur la personne humaine. Toutes les procédures sont réalisées en accord avec les dernières recommandations européennes en matière de collecte et de partage de données. Ces traitements de données à caractère personnel seront réalisés dans le cadre de la mission d'intérêt public en matière de recherche reconnue à l'Université de Liège par le Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études du 7 novembre 2013, art. 2.

Une assurance a été souscrite au cas où vous subiriez un dommage lié à votre participation à cette recherche. Le promoteur assume, même sans faute, la responsabilité du dommage causé au participant (ou à ses ayants droit) et lié de manière directe ou indirecte à la participation à cette étude. Dans cette optique, le promoteur a souscrit un contrat d'assurance auprès d'Ethias, conformément à l'article 29 de la loi belge relative aux expérimentations sur la personne humaine (7 mai 2004)

Si vous souhaitez davantage d'information ou avez des questions concernant cette recherche auprès de la population générale, veuillez contacter Alice Arnaud à l'adresse mail : « alicearnaudalicaud@gmail.com ». Si vous souhaitez davantage d'information ou avez des questions concernant cette recherche auprès des intervenants psycho-judiciaires, veuillez contacter Clémence d'Haese à l'adresse mail : « clemence.dhaese@student.uliege.be ».

Cette recherche a reçu l'approbation du Comité d'Ethique de la Faculté de Psychologie, Logopédie et des Sciences de l'Education de l'Université de Liège.

Pour toute question, demande d'exercice des droits ou plainte relative à la gestion de vos données à caractère personnel, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données par e-mail (dpo@uliege) ou par courrier signé et daté adressé comme suit :

Monsieur le Délégué à la Protection des Données
Bât. B9 Cellule "GDPR",
Quartier Village 3,
Boulevard de Colonster 2,
4000 Liège, Belgique.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (<https://www.autoriteprotectiondonnees.be>, contact@apd-gba.be).

Pour participer à l'étude, veuillez cliquer sur le bouton « Je participe » ci-dessous. Cliquer sur ce bouton implique que :

- Vous avez lu et compris les informations reprises ci-dessus
- Vous consentez à la gestion et au traitement des données acquises telles que décrites ci-dessus
- Vous avez 18 ans ou plus
- Vous donnez votre consentement libre et éclairé pour participer à cette recherche

RÉSUMÉ

Le terme « féminicide » a été mis en lumière par Diana Russel au premier tribunal international des crimes contre les femmes en 1976 à Bruxelles (Machado, 2019), permettant d'inscrire dans les préoccupations politiques, des services de pouvoir public et de la justice, de nombreux pays, ce type de violences commises envers les femmes. De même, ce terme a été de plus en plus utilisé par la presse et les médias, au cours de ces dix dernières années (Observatoire de la parité dans la presse, 2019). Bien que de nombreuses recherches aient été menées sur la prévalence, la typologie et les théories explicatives du féminicide, mais aussi sur les auteurs et potentiels victimes de féminicide, aucune donnée de la littérature scientifique ne permet de rendre compte des représentations liées à ce phénomène au sein de la population générale.

Ainsi, cette étude s'est intéressée aux représentations des féminicides dans la population générale, puis aux facteurs pouvant influencer les représentations concernant l'ampleur des féminicides, mais aussi concernant les auteurs et les victimes de féminicides, à l'aide d'un questionnaire diffusé sur les réseaux sociaux, duquel nous avons récolté 257 participations.

Les résultats ont tout d'abord démontré une connaissance incomplète du terme « féminicide », mais aussi un besoin de comprendre les dynamiques qui sous-tendent aux féminicides et une envie que cela cesse. De plus, les féminicides semblent entrer dans le domaine de l'impensable pour la population tout-venant, imprégnant leurs réponses d'un aspect plus émotionnel que factuel. Par la suite, l'âge, le niveau d'étude et la catégorie professionnel, semblent être peu influant sur les représentations concernant les féminicides, toutefois, le sexe, notamment être une femme, pourrait l'être.

En outre, la présence d'un taux significatif de sexisme hostile chez un individu pourrait permettre de prédire le fait d'exonérer l'agresseur, mais aussi de responsabiliser les victimes d'un féminicide, tandis que la présence d'un taux significatif de sexisme bienveillant prédirait seulement l'exonération des auteurs de féminicides.

Cette recherche a permis de dessiner les premiers contours des représentations de la population générale et des caractéristiques pouvant les influencer. Toutefois, ces résultats devraient être confirmés par une étude composée d'un échantillon plus important, mais aussi d'une plus grande participation d'hommes.